

DES HOMMES
COMME
LES AUTRES

LE RACISME AU BAN DE L'HUMANITÉ ?

■ **METTRE LE RACISME** au ban de l'humanité : tel est bien le but de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée le 21 décembre par l'Assemblée générale de l'O.N.U. L'unanimité qui s'est manifestée dans le vote donne à l'événement une portée universelle. Maintenant les Etats devront ratifier ce texte. Et surtout passer aux actes. (Page centrale.)

Le Prix de la Fraternité au Théâtre d'Aubervilliers

■ **CHAQUE ANNEE**, depuis 1955, un jury formé de personnalités diverses, attribue le Prix de la Fraternité — fondé par le M.R.A.P. — à l'œuvre ou à la réalisation littéraire, artistique ou scientifique qui a le mieux servi l'idéal antiraciste. Pour 1965 c'est l'équipe du Théâtre d'Aubervilliers, en raison de trois importantes créations, qui vient d'être couronnée. (Page 10.)

DEUX PROCES SCANDALEUX

■ **L'ACQUITTEMENT A VIENNE** du nazi Verbelen, condamné à mort par contumace en Belgique pour les crimes qu'il a commis sous l'occupation, a fait scandale. Edith BUCH expose, page 4, cette affaire. Autre étrange procès : celui que Lammerding, le bourreau d'Oradour et de Tulle, a intenté à un journaliste qui rappelait son passé. L'historien Jacques DELARUE, qui est allé témoigner à Dusseldorf, analyse à ce propos les falsifications de l'histoire auxquelles nous assistons aujourd'hui. (Page 5.)

Mensonges criminels

■ **MENTIR** pour susciter la peur et la haine, puis pour inciter aux discriminations, aux violences : tel est le système favori de ceux qui font profession de fomenter le racisme. Des affichettes à Lyon, des tracts à Sochaux et à Paris, des « papillons » à Nîmes, viennent, une fois de plus, confirmer qu'ils ne désarment pas... (Page 7.)



■ **NOTHING BUT A MAN...** un homme comme les autres : c'est le titre d'un très beau film qui vient de sortir à Paris. Un homme de chair et de sang, avec les mêmes désirs, les mêmes tâches, une même vie de problèmes, de joies et de peines. C'est, du moins, ce qu'on pourrait croire (ou espérer). Mais à cause de sa peau brune on fait de lui un homme... différent. A travers une simple histoire, le réalisateur nous montre qu'il n'est pas facile d'être un « coloured man », de nos jours, en Amérique (page 11). Et chez nous ? Noir, basané ou même blanc, l'immigré c'est aussi, très souvent, celui qui vit en marge, le plus isolé, le plus menacé, le pauvre parmi les pauvres. L'angoisse, pour lui, commence devant un guichet (page 6).



Ce mois-ci...

15-XII. — Réussite du rendez-vous cosmique organisé par les spécialistes américains : « Gemini VI » se place à moins d'un mètre de « Gemini VII », qui tourne depuis plusieurs jours autour de la Terre.

● Nouvelle étape de l'« escalade » au Nord-Vietnam : l'aviation américaine bombarde la centrale électrique de Uong Bi, à 22 km. de Haiphong.

● Par 83 voix contre 2 (Afrique du Sud, Portugal) et 16 abstentions (dont la France), l'Assemblée générale de l'O.N.U. invite tous les Etats à cesser la fourniture d'armes, de munitions et de camions aux racistes sud-africains.

● La Guinée et la Tanzanie rompent leurs relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne en raison de son attitude trop conciliante à l'égard de la « rébellion » raciste en Rhodésie.

16-XII. — Le Ghana, le Mali, la République Arabe Unie, le Congo-Brazzaville et la Mauritanie rompent à leur tour avec la Grande-Bretagne par suite de la crise rhodésienne.

18-XII. — La Grande-Bretagne et les Etats-Unis décident l'embargo sur le pétrole à destination de la Rhodésie. Le gouvernement de Berne décide de bloquer les avoirs du gouvernement raciste rhodésien dans la banque d'Etat suisse.

19-XII. — Second tour de l'élection présidentielle en France. Le général de Gaulle l'emporte avec 54,49 % des voix (dans la métropole) sur M. François Mitterrand (45,51 %).

20-XII. — Pour la première fois le ministre américain de la Justice intente un procès à huit propriétaires de plantations de Louisiane, qui ont renvoyé leurs ouvriers noirs qui s'étaient inscrits sur les listes électorales.

● Pour avoir protesté au cours d'une manifestation à Harlem, en 1964, contre l'assassinat d'un jeune noir par un policier blanc, le leader noir William Epton est reconnu coupable par le tribunal d'Etat de New-York.

21-XII. — Par 106 voix contre 0 et une abstention, la CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE est adoptée par l'Assemblée générale de l'O.N.U.

● Condamné à mort par contumace en Belgique, pour ses crimes commis sous l'occupation nazie, l'ex-officier S.S. Robert Verbelen est acquitté en Autriche par la Cour d'Assises de Vienne.

24-XII. — Début de la trêve de trente heures au Viet-Nam, décidée à la suite de l'appel lancé par le Front National de Libération.

● Cent soixante-huit criminels O.A.S., parmi lesquels un certain nombre de dirigeants sont libérés par suite de l'amnistie présidentielle.

1-I. — Le Dr Fritz Arlt, membre suppléant du conseil d'administration de l'Office franco-allemand de la jeunesse, démissionne de ce poste, où il avait été placé par le gouvernement de Bonn. Un journal ouest-allemand avait révélé quelques jours plus tôt que Fritz Arlt, ancien colonel dans les Waffen S.S. fut l'auteur, sous Hitler, d'un livre raciste.

3-I. — Ouverture à La Havane de la Conférence des Trois Continents (Afrique, Asie, Amérique Latine) en présence de 500 délégués, venus d'une centaine de pays.

4-I. — En présence de M. Kossyguine, président du Conseil de l'U.R.S.S., le premier ministre indien, M. Shastri, et le président pakistanais, M. Ayub Khan se rencontrent à Tachkent pour rechercher une solution pacifique aux conflits opposant leurs deux pays.

● Un militant antiraciste noir, Samuel Younge, est assassiné à Tuskegee, en Alabama.

● Le Ku Klux Klan fait brûler cent croix en divers endroits du Mississippi.

10-I. — La conférence de Tachkent s'achève avec succès : l'Inde et le Pakistan reprennent leurs relations et s'engagent à régler pacifiquement leurs litiges. Quelques heures après la signature de l'accord, mort du premier ministre de l'Inde, M. Shastri.

● Un militant antiraciste noir, Vernon Dahmer, est tué à Hattiesburg (Mississippi) par une bombe incendiaire lancée dans sa maison.

13-I. — Pour la première fois, un Noir devient MEMBRE DU GOUVERNEMENT AMERICAIN : M. Robert C. Weaver, dont le président Johnson annonce la nomination à la tête du nouveau département de l'habitat et du développement urbain.

● Arrestation à Munich de l'ancien général S.S. Wilhelm Harster qui, à la tête de la Gestapo, dirigea la déportation des juifs de Hollande, entre autres la petite Anne Frank et sa famille.

15-I. — La conférence « tricontinentale » de La Havane termine ses travaux. Elle décide notamment la création d'un Comité d'aide aux mouvements de libération nationale.

16-I. — Vingt-et-un savants américains condamnent l'usage des produits chimiques dans la guerre du Vietnam. Le Conseil des Synagogues des Etats-Unis, dans une mise en garde contre la politique d'« escalade », réclame la recherche d'une solution pacifique au conflit.

QUE SE PASSE-T-IL ?

VOCABULAIRE

● « Dans le sang » ...

DANS « Le Provençal » le quotidien du Sud-Est dont le directeur politique est M. Gaston Defferre, nous relevons le 18 janvier, un article intitulé « Au royaume des soldes » (édition du Gard, page trois).

La période des soldes, nous explique le chroniqueur du « Provençal », est celle où les commerçants consentent des rabais considérables pour liquider les stocks d'articles qui doivent faire place aux modèles nouveaux. Et le journaliste d'ajouter : « Chacun craint, quand il entre dans un magasin que le patron n'ait fait qu'une substitution de prix qui ne correspond en rien à la réalité... Il y a plus grave et l'on nous a affirmé qu'une véritable industrie de la solde avait vu le jour. Ainsi à Marseille, une colonie venue d'une région d'Europe centrale OU LE COMMERCE EST DANS LE SANG, (c'est nous qui soulignons. N.D.L.R.), aurait organisé une véritable industrie de la solde. Ces gens fabriquent des articles avec une matière première très spéciale — du carton au lieu du cuir, par exemple — et les mettent sur le marché pendant les soldes... »

Serait-il abusif de demander au « Provençal » de profiter de cette période des soldes pour liquider cette prose « très spéciale » qui encombre ses colonnes ?

● Une tare ?

Débat passionné au Conseil Municipal de Paris sur la rénovation de la capitale. De gros intérêts sont en jeu, ceux des sociétés que la majorité veut charger de la démolition et de la reconstruction de deux quartiers.

S'élevant contre ce projet, M^e Charles Lederman est à la tribune. Remous sur les bancs adverses. L'un des conseillers de la majorité lance à l'orateur des injures : « Sors dehors, mal blanchi ! » s'écrie-t-il notamment.

M^e Lederman n'étant ni noir, ni bénéficiaire d'aucune amnistie pour un quelconque délit, on peut se demander ce qu'a voulu dire son interrupteur. Estime-t-il que l'origine juive d'un citoyen constitue une tare si grave qu'elle nécessite un « blanchiment » en bonne et due forme, faute de quoi il ne saurait avoir droit à la parole ?

Beaucoup de conseillers parisiens ont exprimé leur indignation devant ces attaques déshonorantes pour celui seul qui les formule.

ELECTIONS

● Encore les T.O.M.

APRES le premier tour des élections présidentielles, le 5 décembre, le seul candidat de l'opposition resté en lice, François Mitterrand, avait protesté contre les irrégularités du scrutin dans les départements et territoires d'outre-mer ; il avait demandé à son rival malheureux, Pierre Marcellin, de contrôler la régularité des opérations à l'occasion du second tour.

Le contrôle n'a évidemment pu être total ; il a pourtant été suffisant pour prouver la fraude de manière éclatante :

A Saint-Paul-de-la-Réunion, un bureau, non contrôlé au premier tour, avait donné, sur 1.811 votants, 1.697 voix au général de Gaulle et 46 à Mitterrand. Le même bureau, contrôlé au second tour, donna 960 voix à Mitterrand, et 594 à de Gaulle. A la Saline-Saint-Paul, le premier tour (non contrôlé) avait donné 1.502 voix à de Gaulle et 243 à Mitterrand ; le second (contrôlé) donna 905 à Mitterrand contre 543 à de Gaulle.

Des témoins racontent qu'à Djibouti et aux Comores les autorités distribuèrent des vivres en échange des « bons » bulletins ; qu'aux Antilles des scrutateurs favorables au candidat de l'opposition furent expulsés, parce qu'ils « troublaient le déroulement du scrutin ».

Le 19 comme le 5, donc, la couleur de la peau des « Français à part entière » a joué un rôle déterminant dans la consultation électorale. A ceux qui protestent contre la fraude, La Nation répliqua par un argument pour le moins curieux. Niant qu'il y ait eu trucage, le journal accuse les protestataires d'être... des racistes, qui insinueraient que dans les territoires en question « les électeurs sont des non-évolués... indignes d'être consultés ».

Ce n'est pas tout à fait le problème.

BANALITES

CHRONIQUE AMERE aujourd'hui ! Je vais m'en prendre aux Messieurs Jourdain de la presse quotidienne, ceux qui font du racisme sans le savoir, et qui pour être bourgeois, ne sont guère gentilshommes. Notre confrère La Terre retrouvée vient d'avoir maille à partir avec Le Figaro qui, dans un fait-divers, avait cru bon de signaler qu'un escroc était israélite. La réponse du chef des informations du grand journal parisien était honteuse et confuse, mais elle n'a point paru dans Le Figaro qui recevrait une volée de bois vert s'il écrivait : « Un catholique, Dupont, vient d'être inculpé (...) et mis sous mandat de dépôt. »

Paris-Jour donne une large place à un autre fait-divers. Des incidents éclatent au Théâtre des Champs-Élysées où une troupe de danseurs noirs de Harlem se fâche contre son impresario, pour de simples, mais normales affaires de cachets non payés. Le journal de M. Del Duca se découvre brusquement chauvin : « Pour éviter de tels malheurs, il serait peut-être plus astucieux de faire appel aux artistes français. »

C'est évident : pour remplacer les danseurs noirs de Harlem, rien ne vaut le folklore de la Lozère (entre nous je n'ai rien contre la Lozère. J'en veux simplement à la logique de la bêtise).

Ce petit racisme-là s'étale dans les journaux sérieux. Il est quotidien, et basé sur le syllogisme. Un escroc est israélite donc tous les israélites, etc. Des nègres se battent pour leurs salaires, donc tous ceux qui... etc.

Le pire est justement qu'on ne se rend compte de rien. L'autre jour dans l'autobus, j'entendais deux lycéens parler de « Bougnoules » et de « Youpins », alors que ce langage me semblait avoir disparu depuis longtemps du langage de tous les jours. Eh non ! Tout renaît. La preuve : j'accrochais le mois dernier Sacha Distel pour sa chanson « Mamadou ». Depuis il a mis à son répertoire, « Monsieur Cannibale », qui relève du même esprit...

Ah ! Messieurs Jourdain du racisme, prenez garde à vos maîtres à danser..

Oncle TOM.

HIER

ET AUJOURD'HUI

● Un nazi en Israël

NOUVEL incident germano-israélien : Alexandre Toeroek, conseiller auprès de l'ambassade de la République Fédérale Allemande, est un ancien nazi, militant actif, à l'époque hitlérienne, de mouvements fascistes et antisémites.

C'est un historien hongrois, Yeni Levai, qui a le premier alerté l'opinion publique sur cette affaire. Toeroek, affirmait-il, fut l'un des premiers et des plus chauds partisans de l'amiral Horthy, l'émule hongrois du Führer.

Ces premières accusations, les journaux gouvernementaux ouest-allemands les prirent de haut : « Il faut rappeler à tous ceux qui cherchent à se référer à la dette morale de l'Allemagne, les milliardaires qui ont été versés », écrit le journal Die Welt ; et plusieurs porte-parole officiels ou officieux accusèrent Yeni Levai de diffamation, voire de faux et usage de faux.

Puis l'hebdomadaire munichois Quick s'empara de l'affaire. Il dépêcha à Budapest un de ses collaborateurs, qui en rapporta des preuves substantielles. Toeroek fut, avant guerre, un membre actif du parti hongrois nazi des Croix fléchées, et l'animateur principal d'une ligue étudiante antisémite. Le reporter de Quick retrouva même le serment de fidélité et la carte d'adhérent de Toeroek au parti fasciste hongrois.

Quick écrit en conclusion, pour répondre à Die Welt : « Bonn n'a rien trouvé d'anormal à envoyer en Israël un homme qui a servi les nazis hongrois jusqu'à la lie ; un homme qui a fait serment de fidélité à Szlasi alors que celui-ci livrait les derniers juifs hongrois à Eichmann. Aussi longtemps que les responsables allemands n'auront pas été enquêtés à Budapest, on pourra dire dans le monde que Bonn a envoyé un nazi en Israël. »

Quant à Toeroek, après avoir nié, il a adopté une attitude plus cynique et plus franche. L'enquête, dit-il, ne le concerne pas ; il est couvert par l'immunité diplomatique.

U.S.A.

● L'affaire Epton

WILLIAM Epton, dirigeant (noir) du Parti Travailleuse Progressiste vient d'être déclaré coupable d'« appels au renversement du gouvernement de l'Etat de New York ». Cet « homme dangereux », comme l'appelle le juge Markewich, risque une peine de 10 ans de prison et de 6.000 dollars d'amende.

William Epton fut arrêté après les troubles raciaux qui ensanglantèrent Harlem en juillet 1964. Ces émeutes furent provoquées par l'assassinat d'un jeune noir par un policier blanc. Pendant que la liberté provisoire était refusée au « dangereux » William Epton, coupable d'avoir parlé à un meeting de protestation, l'assassin du jeune noir, lui, n'était même pas inquiété ; il est d'ailleurs resté en fonction.

La sentence sera prononcée définitivement le 27 janvier prochain. Cepen-

dant, l'opinion internationale commence à s'émouvoir. Le CERGE (Committee to Defend Resistance to Ghetto Life), qui, aux Etats-Unis, mène campagne en faveur de William Epton, a reçu de Pierre Paraf, président du M.R.A.P., la lettre suivante :

Notre Mouvement a pris connaissance avec émotion du cas de William Epton que le Tribunal d'Etat de New York, après avoir renoncé à l'un des chefs d'accusation qui le visait, a néanmoins déclaré coupable, ce qui fait peser sur lui la menace d'une lourde condamnation.

Il nous paraît préjudiciable à la cause de l'égalité et de l'intégration raciale que la répression frappe un homme en raison de sa participation à des manifestations dirigées contre l'injustice résultant du racisme et plus précisément contre le crime d'un raciste. Il nous paraît tout aussi déplorable que dans le même temps l'auteur de ce crime ne soit nullement inquiété.

C'est contre les criminels racistes quels qu'ils soient et non contre ceux qui combattent le racisme qu'il nous semble opportun de prendre des mesures répressives. Il est à craindre que des procès comme celui de William Epton ne puissent résoudre, bien au contraire, les graves problèmes sociaux et raciaux qui sont à l'origine des révoltes de Harlem et de Los Angeles. Bien plus efficaces, semble-t-il, seraient la recherche et l'application de mesures audacieuses sur le plan économique, social et humain.

C'est pourquoi nous exprimons l'espoir que William Epton et tous ceux qui, comme lui, combattent le racisme, bénéficient de la compréhension, de la clémence et de la justice car à travers eux c'est la cause même de la fraternité humaine qui se trouve atteinte.

Solidaire de tous les antiracistes qui luttent aux Etats-Unis, quelle que soit leur appartenance, le M.R.A.P. prend position en se plaçant en dehors de toute considération politique ; il espère qu'il en sera de même pour ceux de qui dépend le sort de William Epton.

★ Suite page 3.

DROIT ET LIBERTÉ

MENSUEL

38, rue des Jeûneurs - Paris (3^e)

Tél. : GUT. 09-57

Tarif des abonnements

FRANCE :

Un an : 10 francs

Abonnement de soutien : 20 francs

ETRANGER

Un an : 18 francs

Compte Ch. Post. : 8070-98 Paris

Pour les changements d'adresse envoyer 1 franc et la dernière bande.

EN BELGIQUE :

On peut se procurer Droit et Liberté, ou s'abonner, au siège des Amis de Droit et Liberté, 43, avenue de Berchem Saint-Agathe, Bruxelles 8 - Téléphone : 27.56.39 et 22.93.94, ainsi qu'au « Cercle Culturel et Sportif Juif », 52, rue de l'Hôtel-des-Monnaies, Bruxelles 6.

Versements au C.C.P. 7.364-15 du M.R.A.P., 15, Square Prince-Léopold, Bruxelles-2.

Le numéro : 10 francs belges.

L'abonnement annuel : 100 FB.

Abonnement de soutien : 150 FB.



Journal composé et imprimé par des ouvriers syndiqués S.P.E.C. - Châteauroix La Directrice de publication : S. BIANCHI

JUSTICE

● Deux poids
deux mesures ?

UN étudiant en Lettres, Roland Demarcy, vient d'être exclu pour trois ans de l'Université. Motif : il a participé à une bagarre, le 27 novembre dernier, à la faculté de Droit de Paris.

Roland Demarcy était dans un groupe qui distribuait des tracts favorables à la paix au Vietnam lorsque ce groupe fut agressé par une bande d'étudiants fascistes. Deux mois plus tôt, il avait été exclu de la Résidence Universitaire d'Antony, à la suite des incidents d'octobre.

Le M.R.A.P. ne peut qu'approuver les termes du communiqué publié par l'U.N.E.F., qui « proteste contre la sévérité d'une telle sanction », et qui « s'étonne que, malgré de nombreuses agressions dont furent victimes des militants de l'U.N.E.F., aucune poursuite ne soit venue à l'encontre d'un certain nombre de groupements qui n'ont comme moyen d'expression que des violences de toutes sortes. »

RHODESIE

● Les litanies racistes

DEPUIS que la crise rhodésienne s'est ouverte, la presse raciste s'est mobilisée, dans le monde entier, au secours de Ian Smith (1), A mesure que la tension s'est accrue, entre Salisbury et Londres, entre la Grande-Bretagne et les pays africains, l'acrimonie des racistes a crû elle aussi, et les écarts de langage se font de plus en plus violents.

« C'est tout le drame congolais, écrit Carrefour (22-12-1965), avec la tentative arabo-bakusu de succéder au Blanc pour réaliser une atroce Théocratie Cannibale. » Le Charivari (janvier 1966) parle de la « menace hurlante des sous-développés nègres d'Addis-Abeba ».

Rivarol est, comme d'habitude, le plus radical des journaux racistes. Non sans contradiction d'ailleurs; dans son numéro du 16 décembre 1965, un certain Robert Anders n'hésite pas à écrire, à quelques lignes d'intervalle deux inepties qui, pour en être monumentales, ne s'en contredisent pas moins l'une l'autre pour autant. La première affirme que « l'apartheid a réussi en République Sud-Africaine, pays dans lequel Noirs et Blancs vivent libres et heureux »; et la seconde que ce même apartheid « aurait disparu depuis bien longtemps si les Etats communistes cessaient de menacer le pays ».

D'ailleurs, écrit ce même Robert Anders, c'est aux Noirs de « montrer par leur travail, leur discipline, leur modération, en un mot leur comportement général qu'ils sont dignes d'être traités comme des Blancs ». Cette impudence trahit son auteur; comment donc sont traités les Noirs dans le « comportement général » n'a pas l'heur de plaire aux maîtres blancs ?

Quant à Pierre Hofstetter, l'intellectuel du mouvement poujade, il se contente de reprendre à son compte l'éditorial d'un journal suisse de droite, le Schweizer Handelszeitung: « Les indigènes eurent plusieurs siècles à leur disposition pour créer ce pays; mais ils ne dépassèrent jamais un stade rudimentaire en matière d'agriculture, d'habitation et d'hygiène. Ils apprirent toutefois à faire la guerre, au moyen d'armes primitives mais avec une bestiale cruauté. Pensons seulement aux Zoulous dont l'armée, entraînée à la façon des conquérants mongols, balaya les populations nègres sans défense et les réduisit en esclavage jusqu'à ce qu'elles soient libérées par les Blancs. » M. Hofstetter produit une contre-vérité par phrase. Le déferlement des Zoulous sur les autres populations fut provoqué par l'avance des colons afrikanders qui expulsèrent ces tribus de leurs terres ancestrales et les chassèrent sur les terres des tribus mashona voisines; la « bestiale cruauté » fut d'abord le fait des Blancs qui, en fait de « libération » pratiquèrent un quasi-génocide, contre les Mashonas aussi bien que les Zoulous. Quant au « stade rudimentaire » atteint par les Africains, il est bien mal venu d'en parler à propos de la Rhodesie, où subsistent justement les ruines cyclopéennes de l'antique empire Zimbabwé, empire florissant, avec lequel commercèrent Portugais et Chinois avant que la traite des esclaves ne le ruine comme elle ruina, à partir du XVI^e siècle, l'ensemble des empires africains. Il est vrai que M. Hofstetter et ses semblables se soucient fort peu des réalités objectives...

(1) Cf « Droit et Liberté », n° 248.

AFRIQUE

● Les guerres
portugaises

LE Portugal dépensera 800 milliards de francs cette année pour ses guerres coloniales; soit plus de 2 milliards par jour. M. Ulisses Cortes, ministre des Finances, qui a présenté ce budget à la fin de décembre (le total s'élève à 17 milliards d'escudos, soit plus de 3.000 milliards de francs) n'a d'ailleurs pas cherché à minimiser le poids de ces charges : « L'effort de défense déterminera plus ou moins toute la politique nationale au cours des années à venir », a-t-il précisé.

De fait, le Portugal, qui partage avec l'Afrique du Sud de Verwoerd et la Rhodesie de Ian Smith les derniers bastions de l'« Afrique blanche » est soumis à une pression de plus en plus forte des mouvements de libération.

Plus que de la ségrégation raciale rigoureuse, c'est du génocide que le Portugal semble s'être fait une spécialité : bien que le black-out sur les informations en provenance du Mozambique soit total, on sait que d'importantes opérations se déroulent actuellement dans le nord du pays, et que certaines tribus, les plus fortes, celles où le sentiment national est le plus vif, sont en voie d'extermination.

Ces méthodes n'ont, à long terme, pas même le mérite de l'efficacité. Amilcar Cabral, secrétaire du P.A.I.G.C. (Parti Africain de l'Indépendance de la Guinée et du Cap-Vert — colonie portugaise d'Afrique occidentale) a fait, lors d'une interview à La Pravda, le bilan de l'action de son mouvement :

« Les colonialistes n'ont plus la direction de notre pays. Ils ne contrôlent que quelques petites villes et le Centre administratif de Bissau. Mais les combats se déroulent déjà à quelques dizaines de kilomètres de ce centre.

« Notre armée régulière (car nous sommes passés depuis longtemps du stade de la lutte de partisans à la guerre sur le plan du pays tout entier) mène des combats sur tous les fronts. Il n'est pas un endroit où les colonialistes peuvent se sentir en liberté. Plus de la moitié du pays est libérée. »

VIET-NAM

● Contre un peuple

« LAISSEZ les blessés couverts, laissez-les habillés, le gaz va les brûler!... » Le gaz, de toutes façons, atteignait les parties nues des bras et du cou, causant une douleur analogue à une brûlure... »

C'est un journaliste américain, Peter Arnett, qui décrit pour l'Associated Press l'opération Tenailles, dans ce triangle de fer tenu par le Front de Libération du Sud-Vietnam. Le gaz est donc employé, par les forces américaines, à grande échelle. Ce fait fut d'abord nié, puis le Département d'Etat affirma qu'il ne s'agissait que de gaz « non toxiques ». Or, le 13 janvier, l'agence Reuter faisait savoir qu'un soldat australien était mort, parce que son masque était mal ajusté, lors de l'utilisation des gaz au cours de cette même opération Tenailles. Désormais, donc, les choses sont claires, hélas.

VINCENT AURIOL



NOUS venons de perdre un grand ami : Vincent Auriol était membre du Comité d'Honneur du M.R.A.P. Lors de notre dernier gala, il y a quelques semaines, il avait tenu à nous envoyer un message de sympathie et d'encouragement.

J'ai rencontré Vincent Auriol pour la première fois en 1927. J'étais un jeune homme revenu du service militaire, j'avais d'enthousiasme adhéré au Parti Socialiste, il était un homme connu, un parlementaire chevronné puisqu'il avait été élu pour la première fois en 1914. Je m'approchais de lui avec timidité et déférence, il savait trouver les mots pour vous mettre à l'aise et il s'adressait aux jeunes avec un enthousiasme magnifique. Cet homme affable, souriant, plein de foi était un grand homme d'Etat. Il fut à nos côtés pour mener le combat contre le racisme et l'antisémitisme. Certains rappelaient ou ont rappelé son combat pour la République, son combat à Vichy contre Pétain, sa lutte dans la résistance. Toute sa vie

il resta fidèle à la République et au socialisme.

Personnellement, je le revois à Muret en 1941 où il était en résidence surveillée après avoir été libéré de prison pour son mauvais état de santé. On allait chez lui pour chercher les raisons d'espérer. Alors qu'autour de nous il y avait tant de lâchetés, tant d'abandons, tant de trahisons, il était reconfor-

PAR
PIERRE-BLOCH
Ancien ministre

tant durant cette période de retrouver Vincent Auriol et sa femme Michèle, tous deux si pleins de courage. Il était resté dans cette nuit le socialiste issu de ce Midi rouge, qui, à l'ombre de Jean Jaurès, demeurait indéfectiblement attaché à la tradition démocratique.

Serviteur de la justice, de la paix, il déclarait : « Israël, proclamé enfin Etat indépendant en 1947, fait confiance aux Nations Unies garantes de son existence. Le combat se poursuit sur le terrain du droit, combat de la liberté, de la justice et aussi de la fidélité. Ce combat est le nôtre, de son issue dépend le sort de l'humanité libre... »

Lorsque nous conçûmes, avec Cléa Mayer, l'idée d'une rencontre Jules Isaac-Jean XXIII, nous fîmes part de notre projet à Vincent Auriol. Lui seul était capable de préparer cet entretien historique. Au cours d'une visite, après lui avoir montré l'intérêt de la visite de Jules Isaac, Vincent Auriol qui avait gardé des relations suivies avec le nonce du Pape, Roncalli, devenu Jean XXIII, n'hésita pas, et dans une longue lettre au Saint Père lui expliqua les raisons de cette demande d'audience. Nous connaissons la suite : Jules Isaac fut longuement reçu par Jean XXIII. Et, après les décisions du Concile qui ont lavé le peuple juif de l'accusation absurde de déicide, si l'on doit souligner l'action de Jules Isaac, il faut rappeler aussi que c'est Vincent Auriol qui prépara le voyage historique de Rome.

Il nous reste de lui le souvenir de son visage doux, rayonnant de bonté ; il reste l'image d'un homme du peuple qui n'avait rien oublié de son origine, et qui surtout croyait en la République.

Vincent Auriol ne sera jamais oublié par ceux qui l'ont approché et connu. Au moment où il repose sur ce coin de terre du Midi qu'il a tant aimé, nous nous rappelons cette pensée de Pascal : « Le plus grand hommage que l'on puisse rendre à ses morts c'est d'être fidèle à leur idéal... »

Ajoutons à cela le bilan que vient de publier l'armée de l'air. 90.000 tonnes de bombes ont été déversées sur le pays pendant l'année 1965, dont près de 60.000 sur le Nord-Vietnam; bombes au napalm ou au phosphore, pour une notable proportion.

Et de plus en plus, ce sont des civils, vieillards, femmes, enfants qui sont ainsi massacrés...

La guerre du Vietnam, dira-t-on, n'a rien à voir avec le racisme. Voire. Peut-on être sûr que l'on oserait utiliser de tels moyens de combat et d'extermination contre un peuple blanc ?

Certains autres faits, d'ailleurs, contribuent à donner à ce conflit une tournure

décidément significative. L'officier nazi Siegfried Muller, grand pourfendeur de Noirs au Congo, où il arborait fièrement pour les photographes la Croix de Fer qu'il gagna jadis au service du III^e Reich, annonce à la presse qu'il va mettre sur pied un corps de volontaires ouest-allemands au Vietnam. D'autre part, 120 hommes de la Bundeswehr sont, annonce-t-on, à pied d'œuvre (dont 6, selon une agence américaine, seraient déjà morts); d'autres vont suivre. Ce soutien conduit à poser certaines questions : le gouvernement de Bonn ne serait-il pas prêt à s'engager plus avant au Vietnam, en échange, par exemple, de ces armes nucléaires qu'il n'a pas réussi, jusqu'à ce jour, à obtenir ?

Aux Etats-Unis, cependant, un cas défraye la chronique; un jeune soldat, David Mitchell, a été condamné, en septembre dernier, à 5 ans de prison. Motif : il a refusé de répondre à l'appel sous les drapeaux; ni par pacifisme, ni pour motif religieux, mais en se fondant sur les conclusions du procès de Nuremberg. Les criminels de guerre nazis avaient tous invoqué pour leur défense le devoir d'obéissance absolue. En les déclarant coupables, le Tribunal international a affirmé que les principes moraux applicables à toute l'humanité doivent être considérés comme la loi suprême, même s'ils sont en désaccord avec les lois d'une nation particulière. Le procès de Nuremberg affirmait donc le principe de la responsabilité et de la culpabilité individuelles. A l'appui de sa thèse, Mitchell cite les points suivants : violation des accords de Genève, de la loi internationale de Nuremberg, de la Charte des Nations Unies, l'utilisation du napalm et d'armes bactériologiques, l'internement d'un grand nombre de Sud-Vietnamiens dans des camps de concentration. Mitchell est actuellement en liberté provisoire; le professeur Emerson, de la faculté de Droit de Yale, a hypothéqué sa maison pour payer 5.000 dollars de caution. Prochaine étape : le procès en appel. L'affaire Mitchell réussira-t-elle à réveiller la conscience de l'Amérique ?

MEUBLES
ESPAGNOLS
AUX
GALERIES BARBÈS
PARIS * 55 Bd BARBÈS

LE SCANDALE VERBELEN

ROBERT Verbelen, âgé d'une cinquantaine d'années fit partie dès sa jeunesse d'organisations extrémistes flamandes qui exploitaient démagogiquement les revendications nationales.

Le V.N.V. flamand et R.E.X. wallon misaient sur l'assistance de l'Allemagne hitlérienne, mais la propagande publique était menée différemment dans chacune des communautés linguistiques belges.

En 1936, fut fondée la Duitse-Vlaamse Arbeidsgemeenschap (Communauté de travail germano-flamande), en abrégé DE VLAG (le Drapeau). Il a été établi que cette association avait pour but de préparer l'agression et qu'elle dépendait directement des S.S. de Berlin. Verbelen en fut un adhérent enthousiaste.

Dès l'occupation en mai 1940, les autorités hitlériennes employèrent ces agents actifs à répandre leur idéologie pour justifier la guerre d'agression et entraîner, si pas l'adhésion, du moins la passivité des populations. Le V.N.V., REX et DE VLAG causèrent ainsi un tort non négligeable.

« PAS LE DROIT DE SURVIVRE »...

Mais la population ne suivit pas l'évolution souhaitée et d'autre part, tant en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles, les citoyens les plus conscients organisèrent la résistance à l'ennemi. Les Allemands durent laisser tomber le masque et la guerre commença à l'arrière des troupes hitlériennes. Elle devait s'amplifier au fur et à mesure de l'extension de la guerre, des échecs allemands et de leurs exactions accrues contre les populations des pays occupés.

Verbelen s'était entre-temps enrôlé dans le corps des S.S. et le VLAG passait des menaces à la lutte contre la Résistance et à l'assassinat systématique. En 1942, cette organisation disposait de 50.000 membres. L'occupant et ses collaborateurs y avaient installé un corps de sécurité sous la direction de Verbelen qui avait proclamé que ceux qui s'opposaient aux buts de Hitler le payeraient de leur vie. Il se distingua dans l'illustration de ces paroles.

Encore, le 29 août 1944, au moment de la libération de la Belgique, Verbelen écrivait : « Nous sommes décidés à ne laisser qu'une région dévastée aux Alliés... Celui qui maintenant ne sacrifie pas tout à la Flandre et à l'Allemagne n'a pas le droit de survivre. Patience aux assassins de nos soldats : votre heure sonnera quand nous en aurons décidé. »

Lorsque les armées alliées chassèrent la Wehrmacht et les troupes S.S., Verbelen et le chef du VLAG, van de Wiele, se réfugièrent évidemment en Allemagne

où l'on prépara activement la revanche. Lors du retour des Allemands dans les Ardennes belges (décembre 1944), van de Wiele fut nommé président du Comité de « libération » et du Conseil du Pays flamand, tandis que Verbelen, fidèle à son rôle, était affecté à la direction du Polizeibataljon Flandern en vue des représailles en Belgique. L'on sait que dans les régions momentanément reprises, ces représailles furent horribles.

UNE JUSTIFICATION AGRESSIVE

Le 4 octobre 1947, le Conseil de guerre de Bruxelles jugea l'équipe du VLAG. Verbelen fut condamné par contumace à la peine de mort avec 25 autres traîtres. Le Conseil de guerre dit de Verbelen qu'il

par
Edith BUCH

avait réellement eu en vue l'anéantissement de l'Etat belge et la victoire du national-socialisme dans notre pays. De plus, Verbelen, auquel 101 assassinats étaient imputés, étant l'instigateur et l'organisateur des assassinats, doit porter du point de vue pénal la plus grande responsabilité.

Que faisait Verbelen pendant ce temps ? Etabli en Autriche sous de fausses identités et grâce à des complicités, il menait une vie active quoique apparemment tranquille. Comment expliquer que cet assassin devint membre de la police américaine d'abord, de la police autrichienne ensuite ? (Il dira au cours du procès de Vienne que son identité était parfaitement connue). De plus, il dirigeait une agence de presse travaillant avec les journalistes nazis et envoya des colis aux S.S. emprisonnés.

Enfin, il obtint la nationalité autrichienne, l'enquête préalable ayant « omis » de faire la lumière sur son passé. Cette commode nationalité autrichienne servit de prétexte pour refuser son extradition aux autorités belges.

En 1962, il fut arrêté sur dénonciation de plusieurs organisations internationales de résistance qui avaient constitué son dossier. Ledit dossier fut remis aux autorités autrichiennes qui en tinrent peu compte.

Le 29 novembre 1965, s'ouvrait son procès devant le Schwurgericht de Vienne (juridiction comparable à notre Cour d'Assises). Dès le début Verbelen annonça qu'il plaiderait non coupable. Il se lança dans une justification agressive de ses crimes pendant deux audiences. Que soutint-il ? Qu'il avait salué dans l'Allemagne hitlérienne la libératrice du peuple flamand qui grâce à elle allait pouvoir se détacher de l'oppression des « fransquillons ». Que tout ce que les autorités hitlériennes avaient ordonné était juste et nécessaire. Que la population dans sa grande majorité acceptait l'occupation. Que la Résistance était composée de bandits qui tuaient les collaborateurs flamands, lesquels avaient vu juste. Que par conséquent, l'assassinat des résistants était une œuvre salutaire justifiée par les lois de la guerre. Toutefois, prudent, il ajoutait qu'il n'avait jamais tué de sa main, se bornant à transmettre des ordres auxquels il n'avait pu se dérober, sa vie étant en péril. Il poussa la lâcheté jusqu'à admettre que pour abattre leurs victimes sans jugement, les S.S. flamands revêtaient des habits civils. Il affectait de ne pas s'intéresser à l'hitlérisme si ce n'est pour l'œuvre de « libération » accomplie en Flandre.

Lorsqu'on en vint aux cinq assassinats de Flamands retenus contre lui sur les 101 qui lui avaient été imputés en Belgique, il s'acharna à nier qu'il eût pénétré dans les maisons où les crimes furent accomplis, ou bien, affirma qu'il avait dû assister impuissant à l'exécution par d'autres des ordres qu'il reconnaissait avoir donnés (« transmis », dit-il).

Le procureur lui fit observer qu'il abattait des Flamands et fraternisait avec les S.S. wallons et que son flamingantisme n'était qu'une façade.

Les membres de la famille de deux victimes furent interrogés par Verbelen lui-même, et avec quelle arrogance, qui se posa en accusateur des morts et des témoins.

Quand on lui opposait les déclarations contenues dans le dossier que le gouvernement belge avait mis à la disposition du Parquet autrichien, Verbelen répondait qu'on ne pouvait avoir aucune confiance dans les enquêtes menées par l'Auditorat militaire de son pays d'origine.

Enfin des témoins cités par Verbelen étalèrent la même admiration pour l'« Ordre nouveau » et l'approbation



En sortant de son procès, Verbelen a le sourire

complète des actes de l'accusé.

Le président de la Cour autorisa l'accusé à lire de larges extraits de livres nazis et de journaux qui actuellement essayent de justifier les crimes de guerre et menacent ceux qui s'opposent à l'oubli de ces crimes. Il autorisa un prêtre défroqué à chanter un couplet d'un hymne national-socialiste flamand. Il permit à Verbelen de mettre les témoins en accusation.

L'émotion causée par le déroulement des débats fut tel en Belgique que des voix s'élevèrent pour que le gouvernement belge se constitue partie civile.

La plaidoirie de l'avocat, ancien membre du parti nazi, fut on ne peut plus claire. Reprenant le thème de « l'amour pour la Flandre », le défenseur affirma que les S.S. flamands avaient été plus justes et plus humains que les militaires allemands, comme si l'assassinat pouvait être justifié. Et que Verbelen obéissant passivement aux ordres se soumettait à la Convention de La Haye... (Convention qui a cherché à élaborer des règles pour mettre un frein aux atrocités de la guerre). Comme si la Convention de La Haye obligeait Verbelen et les personnes des pays occupés à servir l'ennemi.

Enfin, comparant la guerre totale hitlérienne aux opérations militaires américaines au Viet-nam, il affirma que les unes et les autres étaient justifiées par « les lois de la guerre ».

Le jury répondit dans sa majorité que l'accusé n'avait pas assassiné les cinq personnes et qu'il avait obéi à une force

★ Suite page 15.

UN SINGULIER RESPONSABLE DE LA JEUNESSE

LA formation des jeunes était en de bonnes mains : un ancien nazi, le docteur Arlt, figurait parmi les représentants de la République Fédérale à l'Office franco-allemand pour la jeunesse.

C'est une revue d'Allemagne de l'Ouest, qui a découvert le scandale. Le docteur Arlt n'a pas été nazi par opportunisme, et antisémite par lâcheté ; il était, si l'on ose employer un tel mot à propos d'un individu de cette espèce, un militant. Il publia à Leipzig, en 1938, un ouvrage intitulé « Enquêtes ethnobiologiques sur les juifs à Leipzig », où il se vantait de présenter sur les juifs des « recherches qui ne se basent pas sur des statistiques confessionnelles, mais sur des statistiques raciales ». Et il concluait qu'il était urgent de « lutter contre l'infiltration de l'élément juif dans le corps du peuple allemand ».

La revue *Elan* découvrit même pire : le nom du gauamtsleiter (chef de secteur nazi) Arlt figure dans la correspondance échangée par le Docteur Clauberg (médecin à Auschwitz) et par Himmler. Ajoutons à cela que Arlt fut officier de la Waffen S.S. et l'on aura un portrait à peu près complet du personnage.

Ces accusations, Arlt commença par les nier formellement ; lorsque fut publié le fac-similé de la couverture de son « ouvrage théorique » (reproduite ci-contre), la négation devint impossible. Mon passé « est une question réglée depuis des années par les autorités compétentes » déclara alors ce singulier docteur. Qu'on nous permette de poser une question : quelle « autorité » peut bien être assez « compétente » pour « régler » une affaire de ce genre ?

En fait, Arlt semblait jouir d'une protection entière des autorités d'Allemagne fédérale. La preuve en est que, lorsque le scandale éclata, le gouvernement conseilla

à Arlt de démissionner sans bruit (ce qu'il fit le 30 octobre dernier) pour le nommer de nouveau, une fois l'indignation retombée, comme « adjoint du représentant de l'Association patronale » dans le... même Office franco-allemand.

Il faut d'ailleurs regretter que le représentant français à l'Office, M. Maurice Herzog, n'ait pas cru devoir protester contre la présence de Arlt... Si l'ancien nazi fut en fin de compte obligé de se démettre une seconde fois, c'est grâce aux jeunes Allemands progressistes de la revue *Elan*.

Cette affaire prouve qu'il ne faut pas confondre l'antnazisme et l'antigermanisme. Les relations entre les jeunes allemands et française peuvent être parfaitement amicales et fructueuses lorsqu'elles ne visent pas à « oublier » le passé, mais qu'elles le répudient de façon catégorique.

DES SOUVENIRS ENCOMBRANTS

« Les jeunes Allemands ne se sentent plus concernés par le nazisme ou la deuxième guerre mondiale. »

Ainsi parla le deuxième personnage de la République Fédérale Allemande, le vice-chancelier Mende, devant le congrès des « corporations étudiantes » à Berlin. Et l'orateur conclut en affirmant qu'il ne fallait plus s'« encombrer des souvenirs du nazisme ».

Ce point de vue était d'autant plus mal venu que les corporations étudiantes furent dissoutes par Hitler ; bien qu'apolitiques (leurs activités sont culturelles et sportives), elles paraissaient trop frondeuses aux nazis.

Il est d'ailleurs certain que les souvenirs du nazisme n'encombrèrent guère les dirigeants de l'Allemagne Fédérale ; les affaires Lammerding et Arlt, parmi beaucoup d'autres, le prouvent assez.

Autre affaire significative à cet égard : le ministre de la Défense, pour relever le moral des armées et éveiller des vocations dans la jeunesse, vient de publier un ouvrage consacré au « sous-officier allemand », où il évoque quelques carrières militaires qu'il estime exemplaires ; par exemple celle de l'ancien sous-officier Sepp Dietrich devenu général S.S. (condamné par un tribunal américain), et des autres généraux S.S. Max Simon, Tolsdorff et Brauer.

Volksbiologische Untersuchungen über die Juden in Leipzig

Von
Dr. Fritz Arlt, Breslau
Gauamtsleiter des Rassenpolitischen Amtes Sachsen

4. Heft zum Archiv für Bevölkerungswissenschaft und Bevölkerungspolitik Band VII

Mit 14 Abbildungen im Text



1 9 3 8

VERLAG VON S. HIRZEL IN LEIPZIG



Lammerding, un criminel bien tranquille

Le 11 juin 1944, alors que l'attention générale était passionnément fixée sur la Normandie où, depuis cinq jours la liberté de l'Europe Occidentale se jouait, le nom d'un village limousin situé à plus de cinq cents kilomètres du théâtre des opérations courut sur les ondes de toutes les radios du monde et, en quelques heures, devint le symbole de l'horreur et de la barbarie nazie.

La veille, ce village, Oradour-sur-Glane, avait été incendié, après que tous ses habitants, hommes, femmes, enfants, vieillards, malades, aient été abattus. L'absurdité ajoutait à l'horreur : aucune opération militaire, aucun accrochage, pas le moindre incident n'avait eu lieu à Oradour. Vingt-quatre heures plus tôt, les assassins d'Oradour avaient pendu à Tulle (Corrèze), quatre-vingt-dix-neuf innocents choisis arbitrairement parmi les hommes jeunes de la ville, à titre de représailles.

Ces deux crimes, qui n'étaient que la suite et le point culminant d'une longue série, avaient pour auteurs des unités de la 2^e SS-Panzer Division « Das Reich ». Du début de mai à la fin de juillet 1944, les régiments et bataillons de cette formation commirent des centaines de crimes dans les départements du sud-ouest de la France.

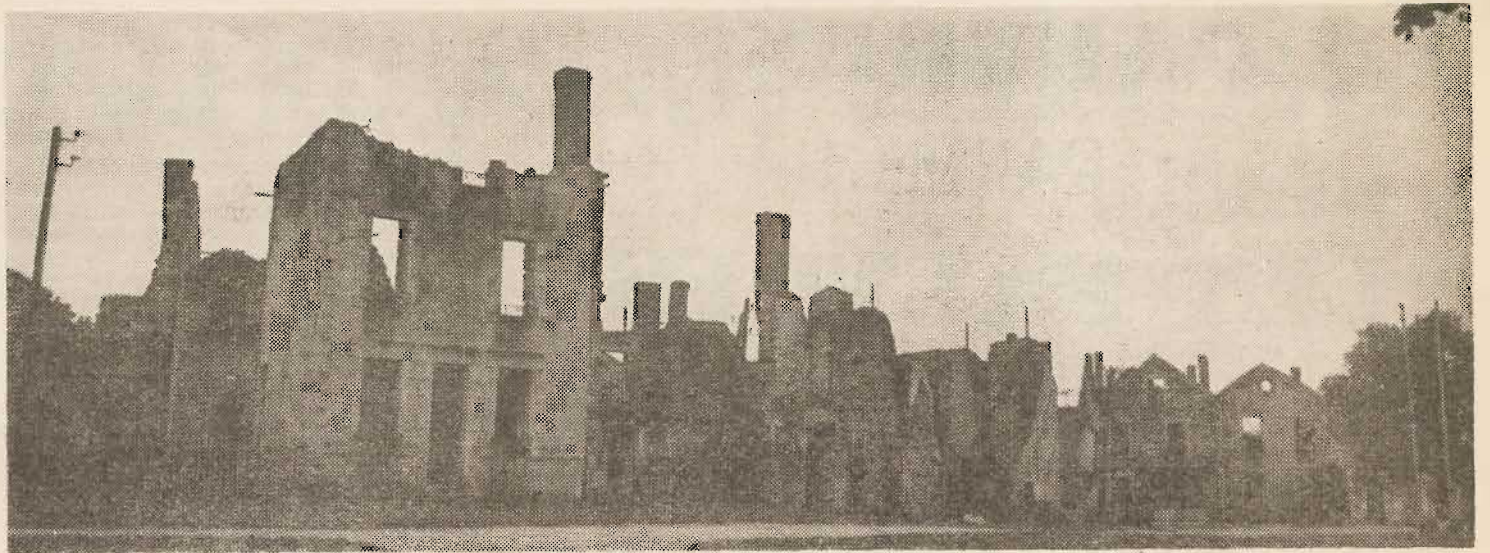
La guerre est toujours une chose affreuse, mais, cette fois, les limites de l'horreur furent repoussées au-delà de tout ce que l'histoire avait jusqu'alors enregistré. Ce furent bien les mêmes hommes, les mêmes méthodes, la même idéologie surtout, qui produisirent Auschwitz et Oradour.

L'homme qui, à l'époque de ces crimes, commandait la division « Das Reich », était le général Lammerding. Nommé au commandement de la division au début de mai, Heinz Lammerding était alors un colosse de 39 ans, qui conduisait ses hommes d'une main de fer.

Plus de vingt ans ont passé, et le souvenir de ces crimes ne s'est heureusement pas estompé ! La plupart des Français pensaient que Lammerding était mort, jugé et condamné comme criminel de guerre. Il n'en est rien, et c'est Lammerding lui-même qui vient de rappeler au monde son existence.

L'ex-général SS est en parfaite santé. Il est devenu entrepreneur de construction à Dusseldorf, son nom et son adresse figurent à l'annuaire du téléphone, des camions portant son nom circulent dans la région. Loin de chercher à se faire oublier, à « faire le mort », puisqu'il a l'incroyable chance de ne pas l'être, il relève la tête et parle de son « honneur ». Le 17 juillet dernier, le journal allemand « Die Tat », de Francfort, ayant rappelé dans ses colonnes que Lammerding était condamné à mort en France pour avoir fait exécuter des otages, il n'a pas hésité à poursuivre ce journal en diffamation. Lammerding, diffamé ! Beaucoup de Français ont eu un haut-le-corps en lisant l'annonce de ce procès incroyable.

Le journal « Die Tat » ayant eu connaissance d'une étude historique que j'avais publiée il y a quelques années sur Tulle et Oradour et des travaux que je mène à propos de la division « Das Reich » en France (1), me fit citer comme témoin-expert lors de l'audience du 21 décembre dernier devant le Tribunal de Dusseldorf. Je m'y rendis. J'espérais que Lammerding viendrait en personne se plaindre qu'on avait attenté à son honneur. Il s'en garda bien et fit plaider par ses avocats que seuls des « partisans » avaient été pendus à Tulle et qu'il n'avait été informé que trop tard des exécutions, ordonnées par l'un de ses subordonnés, le capitaine Kowatsch. Il avait cité trois de ses anciens officiers comme témoins. L'audience se déroula devant une salle



A la vue de ces ruines d'Oradour, le général SS s'estimera-t-il diffamé ?

UN ETRANGE PROCÈS

comble et attentive. Le président Niemeyer ne dissimula pas qu'il était tout à fait convaincu que Kowatsch n'avait pu agir sans ordres supérieurs et que les Français pendus à Tulle n'étaient pas des partisans mais bien des otages. « Je me suis fait communiquer, dit-il, le dossier concernant cette affaire, qui se trouve à Dortmund. Les pièces qu'il contient ne laissent aucun doute sur ce qui s'est passé à Tulle. » Moyennant quoi, se disant suffisamment éclairé et laissant voir sa désapprobation pour Lammerding, il refusa d'entendre aucun témoin. « Nous ne voulons pas, dit-il, remettre en cause les condamnations prononcées en France. Nous ne voulons pas rouvrir ce dossier. Nous avons seulement à dire si Lammerding a été diffamé. » Le jugement fut renvoyé au 18 janvier.

Le président Niemeyer s'est dit suffisamment éclairé ; il l'eût été bien davantage si la longue liste des crimes commis par les hommes de Lammerding avait pu lui être présentée. Comment l'ex-tuteur en chef SS pouvait-il ignorer que, depuis le mois d'avril jusqu'à la fin de juillet, ses hommes ont commis presque quotidiennement les mêmes crimes : assassinats, pendaisons, fusillades, de femmes et d'enfants, incendies de fermes ou de villages, viols, tortures, pillages ? Et c'est par ordre qu'ils le firent, c'est parce que les instructions supérieures et les ordres de Lammerding visaient à établir la terreur parmi les populations civiles de toute une région, afin d'empêcher la Résistance d'y trouver une aide quelconque. Piètre calcul, sinistre stratégie, dont les résultats sont toujours à l'opposé. Révoltés par ces massacres d'innocents, les hommes courageux, les femmes de cœur, tous ceux qui refusaient cette dégradation de l'être humain voulue par les nazis, se tournèrent vers la Résistance s'ils ne l'avaient déjà fait.

Le président du tribunal fit montre d'une grande correction et malmena sérieusement, non pas l'accusé, mais les avocats du plaignant. Fait significatif, Lammerding s'était fait représenter par trois avocats, les meilleurs et les

plus chers de la ville. Et le président dit clairement que le dossier de Dortmund contenait des preuves de la culpabilité de Lammerding.

Cette prise de position honnête éclaire brutalement l'ambiguïté de l'attitude des autorités judiciaires allemandes chargées de la poursuite des criminels de guerre. Au vu

par

Jacques DELARUE

du même dossier, n'ont-elles pas répondu aux demandes des autorités françaises réclamant des poursuites contre Lammerding qu'aucune preuve n'existait contre lui ? Mieux encore : les tribunaux allemands considèrent comme nulles et non avenues les condamnations prononcées par les tribunaux alliés. Les grands criminels de guerre, jugés à Nuremberg, ont des casiers judiciaires vierges. De même, les condamnations par contumace ne sont pas prises en considération. Tout cela n'a pas empêché de refuser de nouvelles poursuites contre Lammerding parce qu'il a déjà été condamné en France, par contumace, et qu'on ne peut juger deux fois un homme pour les mêmes faits ! On considère donc simultanément que Lammerding est déjà condamné, et qu'il ne l'est pas ! De même, son extradition a été refusée car aucun pays n'extrade ses ressortissants.

PLUS que ces arguties juridiques, ces astuces de procédure forgées pour sauver un criminel (dans quel but ? pour quels motifs ?) les raisons qui ont poussé Lammerding à tenter cet incroyable procès doivent retenir notre attention.

Depuis plusieurs années, les anciens SS mènent une action pour obtenir leur « ré-

habilitation ». Le premier pas serait la reconnaissance de leur droit au titre d'anciens combattants et à la pension normale qui s'y attache. Le gouvernement d'Allemagne Fédérale, considérant que les SS constituaient une armée privée, dépendant du Parti nazi, refusent cette reconnaissance, mais de nombreux hommes politiques allemands et notamment des députés, appuient plus ou moins ouvertement leurs revendications.

Groupés au sein de l'association HIAG, sous le prétexte d'assistance mutuelle, d'entraide, les anciens SS organisent des congrès où se rendent de nombreux SS étrangers ; flamands et français en particulier. Obtenir que les SS soient considérés comme des combattants ordinaires, normaux, et non pas les membres d'une vaste organisation criminelle, ainsi que l'a définie le Tribunal International de Nuremberg, équivaudrait à dire que le régime nazi fut un régime normal et, pourquoi pas ? démocratique. Les présentateurs français d'un disque de chants et discours nazis n'ont-ils pas récemment écrit sur la pochette de ce disque, que le nazisme était né d'un mouvement démocratique et d'élections régulières ? Lammerding peut bien assurer que lui et ses hommes furent des guerriers chevaleresques et respectueux des lois de la guerre.

Ainsi, le procès fait par Lammerding au journal « Die Tat » s'inscrit bien dans cette vaste entreprise internationale de

(Suite en page 15).

DERNIERE MINUTE

Le tribunal de Dusseldorf a débouté Lammerding de sa plainte. Ce n'est donc pas un délit, y compris en R.F.A., de rappeler le sinistre passé de ce criminel de guerre. Mais justice n'est pas faite pour autant... Elle le sera quand l'accusateur, le bourreau d'Oradour et de Tulle deviendra accusé et connaîtra le châtiement.

L'HOMME QUI FIT DEPORTER ANNE FRANK

Wilhelm Harster, ancien général S.S., vient d'être arrêté à Munich. Pendant la guerre, Harster fut chef de la Gestapo allemande en Hollande, et responsable de l'organisation de la déportation des juifs des Pays-Bas ; à ce titre, il peut être tenu pour le premier responsable de la mort d'Anne Frank.



Il a été arrêté avec deux complices. Tous trois sont « soupçonnés » du massacre de près de 100.000 personnes (les déportés hollandais).

Après la guerre, Harster devint fonctionnaire du gouvernement bavarois ; il dirigea même, de 1959 à 1963, les services

financiers de la Haute-Bavière, à Munich. Depuis, il avait pris sa retraite.

Après l'écrasement de l'hitlérisme, Harster ne prit même pas la peine de changer d'identité ; il avait, comme cet autre assassin, Lammerding, la réputation d'un parfait honnête homme.

Au vrai, l'aspect surprenant de cette histoire, ce n'est pas qu'il ait pu échapper pendant vingt ans à la justice ouest-allemande ; c'est bien plutôt qu'elle ait fini par s'occuper de lui.

UN BOURREAU LIBERE

Robert Mulka, ancien adjoint du commandant du camp de concentration d'Auschwitz, Rudolf Hoess, a été libéré, « pour raisons de santé » de l'hôpital de la prison de Cassel, où il était détenu.

Robert Mulka a été condamné à quatorze ans de prison pour « participation au massacre d'au moins deux mille huit cents détenus » ; le tribunal qui l'a jugé à Francfort n'a retenu contre lui que la charge de « complicité », en dépit de témoignages accablants. Mulka, lui, eut le cynisme de prétendre que, bien qu'adjoint au camp, il « ignorait tout » de l'extermination des déportés et qu'il n'avait fait « que son devoir de soldat allemand ».

Après la condamnation, deux appels furent interjetés ; un par l'accusation qui jugea la peine insuffisante, l'autre par la défense qui la prétendit « excessive ». Ce double appel a un effet suspensif : c'est ainsi que les autorités purent, en toute légalité, décider de la libération du criminel Mulka. L'arsenal des lois, on le voit, permet bien des accommodements.

Est-il besoin de rappeler qu'à Auschwitz, on ne libérait pas pour raisons de santé ?

UN

symbole
de
qualité

les

MEUBLES



LES PREMIERS
DE FRANCE

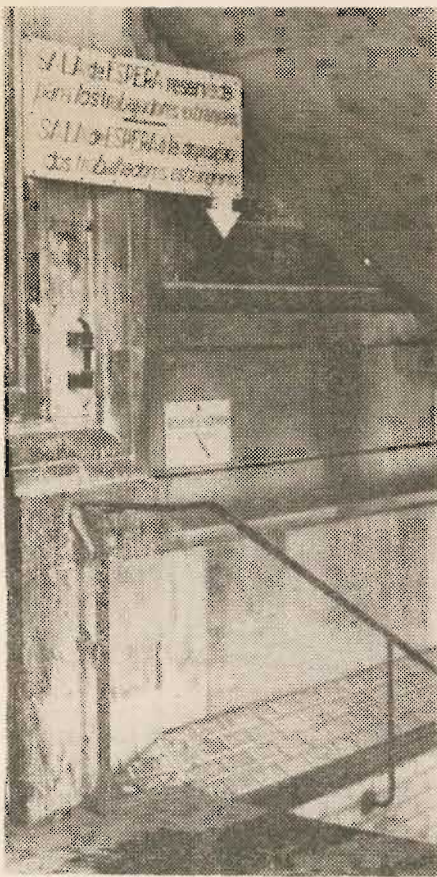
PAUVRES PARMI LES PAUVRES

ECOUTEZ la radio, regardez la télévision, parcourez la plupart des journaux : il n'est question que d'expansion, de développement, de prospérité... Qu'en est-il en réalité ? Sans qu'il s'agisse d'une étude globale de la situation économique en France, un livre récent attire l'attention sur le sort des couches les plus défavorisées, et dresse, de ce fait, un contre-bilan dont il faut nécessairement tenir compte si l'on veut porter un jugement objectif sur cette situation. Ce livre, de Paul-Marie de la Gorce, porte un titre significatif : « *La France pauvre* » (1).

Quelles sont, selon l'auteur, ces couches défavorisées ? Tout d'abord, de très nombreux vieillards, aux retraites dérisoires, aux logements bien souvent vétustes. Des moins vieux, aussi, qui, subissant le contre-coup d'une tendance à employer de préférence des travailleurs de moins de 40 ans, se trouvent menacés du chômage. Il y a aussi la détresse paysanne dans les régions surpeuplées ou sous-peuplées, aux exploitations étriquées ou dispersées, à l'écart des moyens de communication modernes. Et encore le cas de petits commerçants isolés, noyés par le flot envahissant des succursales multiples, délaissés par une clientèle qui suit les grandes concentrations industrielles. Et surtout, ces quelques deux millions de salariés qui gagnent moins de 500 francs par mois.

Nous arrivons, alors, à un chapitre qui nous intéresse ici tout particulièrement,

(1) Grasset, éditeur.



« Salle d'attente réservée »

La scène ne se déroule pas en Alabama, ni à Johannesburg, mais bien à Paris : Dans telle gare de la capitale viennent d'être aménagées plusieurs salles « réservées aux travailleurs étrangers ». Espagnols, Portugais, Algériens, Africains ont juste droit à des recoins, aménagés à la hâte, dont le seul ameublement est d'ailleurs constitué de quelques fauteuils récupérés çà et là.

Ces salles seraient-elles d'ailleurs du même confort que les salles d'attente habituelles que le problème n'en resterait pas moins posé. La discrimination (depuis longtemps, certains éléments de la police des frontières, des ports et des aéroports accueillent les travailleurs algériens avec une remarquable grossièreté : « Les Arabes, par ici ! ») se précise, s'organise et s'étend. Tous les travailleurs étrangers en sont désormais victimes. Ces plaques doivent disparaître.

celui que P.-M. de la Gorce intitule : « Les parias de la nation ». Il concerne les travailleurs immigrés, et nous apporte nombre d'informations utiles pour l'action que nous poursuivons aussi bien contre le racisme et la xénophobie qui frappent cette population.

Il serait fastidieux de reprendre les chiffres concernant le nombre des immigrés en France depuis 1850, époque où leur nombre dépassait déjà le nombre des émigrants français. Ce qu'il faut savoir, dans l'intérêt de notre action contre la xénophobie, ce sont les chiffres de l'évaluation actuelle.

Au milieu de 1964, on a dénombré plus de 2 millions d'étrangers en France, parmi lesquels vivent 167.000 réfugiés. Un tableau nous apprend leur répartition : 688.000 Italiens, 520.000 Algériens, 517.000 Espagnols, 153.000 Polonais, 100.000 Portugais, pour les plus gros pourcentages. Nous avons, avec moins de 100.000 personnes, les Belges, les Marocains, les Américains et les Allemands ; avec moins de 50.000 personnes, les Tunisiens, les Suisses, les Africains, les Britanniques, les Yougoslaves et les Grecs ; avec moins de 10.000 personnes, les Néerlandais, les Canadiens et les Vietnamiens.

« De ces chiffres, il ressort un fait capital : trois groupes d'immigrants constituent la presque totalité de la population étrangère. Ils proviennent d'Afrique du Nord, d'Italie, de la Péninsule ibérique. Tous trois comprennent plus de 500.000 personnes. Les Italiens sont venus plus anciennement, et leur recrutement est faible depuis le grand essor économique de l'Italie, ces dernières années ; ils l'emportent dans le Sud-Est de la France et dans la région parisienne. Les Nord-Africains, dont les 6/7 sont Algériens, vinrent en masse avant 1954 ; les arrivées ont été plus faibles pendant la guerre d'Algérie, et furent exceptionnellement nombreuses pendant les 18 mois qui suivirent le retour à la paix ; ils sont en majorité concentrés dans les grandes zones industrielles autour de Paris, dans le Nord et dans l'Est. Les Espagnols et les Portugais représentent une part sans cesse croissante de l'immigration ; ils en forment aujourd'hui les éléments les plus récents et les plus nombreux, renouant ainsi avec un courant assez ancien qui avait perdu de son importance ; ils sont accueillis surtout dans le Sud-Ouest et dans la région parisienne. »

La plupart des immigrés se répartissent



à travers neuf départements seulement, département rattachés aux grandes régions industrielles de l'Est, du Nord, de Paris et du Sud-Est, les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise en absorbant plus de 500.000.

Dans le cadre des activités économiques, 1 à 6 % des immigrés se dirigent vers l'agriculture, la pêche, les transports, le commerce, les spectacles, les banques, les professions libérales et les services publics ; plus de 10 % vers les services domestiques ; 15 % vers les industries de transformation et 45 % vers les mines et les carrières. Tels sont les chiffres que l'on peut avancer en 1965.

Une fausse carte pour partir

Le phénomène de l'immigration a presque toujours pour origine la misère. Les enquêtes menées auprès des Italiens, les plus facilement assimilables, ont montré que 72 % des ouvriers italiens étaient venus en France pour des raisons économiques et 13 % y ont ajouté des raisons politiques. Les mêmes raisons semblent présider à l'immigration des Noirs d'Afrique : échapper à la misère, se promouvoir économiquement et socialement, subvenir aux besoins familiaux. A ces conditions de départ, la réussite des prédécesseurs dans les voies de l'émigration, joue également un rôle important.

Suivons, avec l'auteur, le cours de la migration des Africains.

Un parent, établi en France, a procuré l'argent et l'adresse nécessaires au déplacement. Alors, « On part pour Dakar après avoir prétexté auprès du père un simple voyage à la ville voisine. »

« C'est dans les ports que l'aventure commence. Comme le veulent les temps modernes, elle se présente sous le jour le plus sordidement administratif. Le Sénégal exige de ses ressortissants en parlance une caution de 600 F. : les Sénégalais achètent donc une fausse carte d'identité mauritanienne que l'on obtient assez facilement, dit-on, de la représentation officielle de la République mauritanienne à Dakar. Depuis mai 1963, les Maliens ne peuvent partir que munis d'un contrat de travail et d'un certificat médical : ils se transforment, eux aussi, en Mauritanien ou évitent Dakar... et préfèrent Abidjan ou Monrovia, mais non Konakry où les douaniers confisquent leur argent... »

Après un voyage en camion — coût 20 F — qui a mené l'émigrant de son village au port atlantique, il embarquera pour Bordeaux ou Marseille, ces deux ports recevant la totalité des émigrants africains — dont 80 % pour Marseille. Une quatrième classe revient à moins de 350 F sur ces deux lignes. Cependant les départs clandestins sont fréquents et, à l'arrivée, seuls les porteurs de carte d'identité resteront.

Puis, l'immigrant prendra le train pour Paris et terminera son voyage en taxi, un taxi qui le déposera chez son parent ou son ami.

Une tragédie : le logement

Que ce soit pour le petit retraité, le bas salarié ou le travailleur étranger, le problème du logement complique tout. Mais dans le cas de notre immigrant, il est toujours angoissant : « *Le logement, c'est la tragédie de l'immigration. Il est pourtant difficile d'en prendre la mesure exacte, tant les statistiques sont incertaines, tant la réalité est mouvante... Sur les quelque 35.000 Noirs vivant en France, on compte 1.000 ouvriers, vivant à Paris depuis plusieurs années avec leurs familles dans des appartements normaux... 10 % habitent à l'hôtel ou chez des particuliers, comme le font par exemple, les étudiants...* »

« Mais 90 % des Africains vivent en groupe dans les hôtels les plus délabrés, ou dans ce qu'on appelle les « garnis clandestins », c'est-à-dire là où n'est appliquée aucune règle élémentaire d'hygiène prévue par l'administration, sans que toutefois la police puisse y faire grand-chose, puisqu'il n'y a rien à proposer de mieux à ceux qui doivent y vivre. »

En moyenne, il paiera, l'immigrant, une trentaine de francs pour avoir le droit de vivre en communauté dans une cave, un grenier, une chambre étroite et insalubre, à moins que ce ne soit dans une ancienne cuisine, buanderie ou écurie. On en rencontre même sous le viaduc de la S.N.C.F., avenue Victor-Hugo à Saint-Ouen. L'eau est amenée par un robinet unique et les draps ne sont lavés qu'une fois par mois. On comprend, dans ces conditions, que des conflits — parfois sanglants — éclatent de temps à autre entre les locataires ou entre locataires et propriétaires, Algériens pour les neuf dixièmes.

Les Noirs ont souvent remplacé les Nord-Africains dans ces logements sordides. Une enquête datant de 1964 auprès de 125.000 Nord-Africains vivant dans la Seine a « révélé que 61.000 pouvaient être considérés comme « bien logés » tandis que 64.000 étaient « mal logés ». Sur ces derniers, 56.000 vivent dans les hôtels et garnis clandestins et 8.000 en bidonville. » L'arrivée des Portugais et la formation du bidonville de Champigny, a porté à 80.000 personnes environ la population des bidonvilles.

Désireux d'économiser le plus possible, aussi bien pour aider les siens que pour arrondir son pécule pour le retour, le travailleur étranger paraît s'accommoder de cet état de choses, mais des logements décentes à bas prix feraient évidemment mieux son affaire.

Pas d'accueil organisé

« Venu pour travailler, il — l'émigrant — est résolu à accepter toutes les besognes plutôt que de subir longtemps le chômage, il est prêt à faire autant d'heures supplémentaires qu'il le pourra, il est résolu à se nourrir aux moindres frais, à se contenter de plaisirs rares ou très peu coûteux. »

S'il ne tombe pas malade, en raison du changement de climat — ce qui fait dire aux racistes que les travailleurs étrangers arrivent en France malades et encombrant nos hôpitaux —, le second souci de l'immigré, après le logement, sera la recherche d'un emploi.

Un tiers des immigrés débarque avec un contrat. Le reste ne comptera que sur lui-même, parfois aidé par ceux de ses compatriotes déjà en place. La solidarité joue énormément chez les déracinés. Ce qui permet, à l'Algérien, entre autres, de surmonter plus rapidement les barrages de l'embauche. Mais cela ne lui évitera pas les longues heures d'attente à la porte des entreprises.

Une fois engagé, encore lui faudra-t-il s'accoutumer au travail industriel, se heurter au rythme de l'activité moderne, chercher à comprendre ce que l'on attend exactement de lui, éviter les pièges du machinisme. En effet, les travailleurs étrangers sont les principales victimes des accidents du travail.

Le dépeuplement de la France dans l'entre-deux guerres et la perte de plus d'un million de personnes actives mettaient la démographie française en péril en 1945. L'ordonnance du 2 novembre 1945, qui réglementait l'immigration et la contrôlait, avait donc un double but : renouveler la main-d'œuvre et favoriser le repeuplement. L'Office national de l'Immigration, tout en opérant un tri sévère, assurait aux travailleurs étrangers un emploi, un logement, le voyage. Un système de cartes conduisait l'immigrant du stade de « résident temporaire » à celui de « résident permanent ». Aujourd'hui l'accueil n'est plus organisé systématiquement. Pourtant, les travailleurs étrangers qui arrivent en France, même par leurs propres moyens, constituent une main-d'œuvre utile à l'économie de notre pays.

Sympathie et xénophobie

Après les remous politiques de ces dernières années dont les travailleurs algériens furent les principales victimes, comment les Français admettent-ils les étrangers vivant en France ?

★ Suite page 15.

LES MENSONGES CRIMINELS DES RACISTES

FAUX PROLETAIRES ET FAUX MEDECINS

AUX usines Peugeot a été récemment diffusé un tract violemment anti-algérien. Le style volontiers ouvriériste, l'emploi à tort et à travers d'une terminologie « révolutionnaire », ne trompe personne : Europe Action n'est pas loin, et les rédacteurs anonymes de cette prose n'ont de « prolétarien » que le masque dont ils tentent vainement de s'affubler.

Le prétexte du tract est cette triste affaire de viol dont a été victime, à la fin d'octobre dernier, une jeune femme à Belleville.

« Est-ce l'œuvre de bandits européens? Non! C'est l'œuvre de la race la plus écœurante, la plus fertile en maladies du monde! C'est l'œuvre des Arabes algériens, nos vainqueurs, qui appellent Paris: Alger-sur-Seine, la France: la zone d'occupation et les Français: biens vacants. »

Après ce préambule, vient la démagogie la plus éhontée:

« Camarades! Si on violait les femmes riches et progressistes du 16^e arrondissement qui manifestent chaque fois qu'un Pygmée ou un Sénégalais insolent se fait bousculer, la solidarité aux Noirs et aux Arabes qu'accordent ces femmes riches serait moins voyante! »

Puis la menace nazie:

« Faudra-t-il créer un Klu-Klux-Klan français pour que nos femmes, qui ne peuvent sortir la nuit, puissent au moins avoir la sécurité garantie le jour? »

On sait la vérité sur ces affaires de viol. Liaisons, le bulletin d'information de la préfecture de police, dit qu'ils sont « le fait de toutes sortes d'individus, y compris de fils de famille »; mais il est bien évident que dans ces derniers cas, certaine grande presse ne juge pas utile d'en faire un titre sur huit colonnes à la une. Et c'est seulement lorsqu'ils peuvent trouver un coupable algérien (ou prétendu tel) qu'ils se livrent à des généralisations abusives, destinées à susciter la haine et la peur.

Un autre tract de même inspiration a été diffusé à Paris; signé, celui-là, par les « Comités Tixier-Vignancour pour les 19^e et 20^e arrondissements ». Les rédacteurs, plus précautionneux, se défendent « de faire du racisme, ni même de la politique »; ils ne s'en privent pourtant pas: « Les habitants de nos quartiers honnêtes n'entendent pas supporter plus longtemps la menace toujours constante de cette racaille algérienne » écrivent-ils. « Racaille » qui vient en France, selon les termes des amis de Tixier-Vignancour avec la « mission » de « pourrir et corrompre la France à travers ses filles ».

Troisième tract, encore: un communiqué d'un soi-disant Centre médical de défense contre les maladies vénériennes. On jurerait d'ailleurs, en comparant les styles et la typographie que ces « médecins » sont les mêmes courageux anonymes que les « prolétaires » de tout à l'heure.

« Trois maladies planent en permanence sur vous et votre famille grâce à l'invasion algérienne. Là où on décelait un cas de syphilis dans l'année, il y en a cent à présent; la teigne algérienne (?) se propage dans nos écoles communales à une vitesse vertigineuse; les préventoriuns et les sanatoriuns sont peuplés à 80 % de la pègre arabe d'Algérie, soignée gratuitement avec vos sous et vos cotisations à la Sécurité Sociale... »

« ... A Paris, ne fréquentez pas les cafés où les éléments nord-africains s'incrustent. Un verre mal lavé et vous voilà aussi tuberculeux. N'utilisez pas les waters qui vous sont étrangers, car les maladies honteuses s'attrapent dans les toilettes des cinémas ou des bars... »

Et c'est l'appel à des mesures d'expulsion, l'excitation à la haine, à la violence: « Unissons-nous pour exiger le renvoi dans leur gourbi de tous les damnés de la terre au teint basané qui sèment la haine, la maladie et l'insécurité en France. »

S'il existe effectivement une recrudescence des maladies vénériennes depuis quelques années, une étude de l'Organisation Mondiale de la Santé, récemment parue, réfute sans peine les élucubrations racistes. Ce n'est pas en France que cette recrudescence est la plus forte, mais aux Etats-Unis; et les causes en sont bien précises: l'industrialisation, l'urbanisation des populations, la généralisation des traitements antibiotiques et leur

efficacité, qui provoquent un sentiment de sécurité: aujourd'hui, les « maladies honteuses » ne font plus peur, et ce faux sentiment de sécurité contribue à la propagation du fléau vénérien.

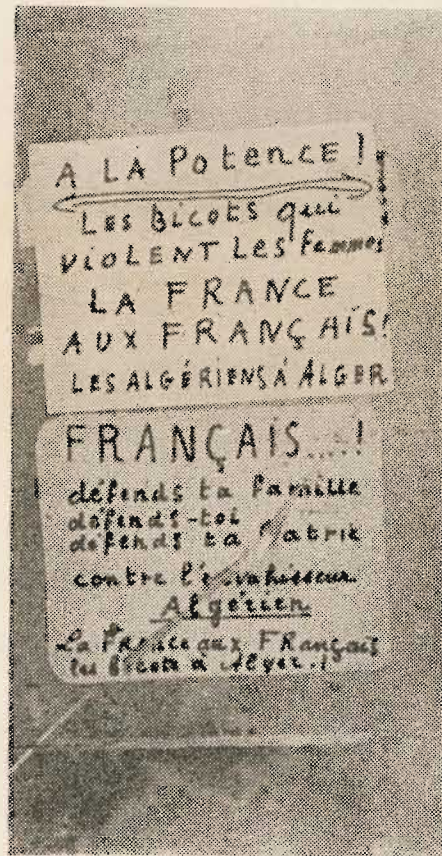
Pour en revenir à nos racistes, ces tracts prouvent que la tactique des groupuscules fascistes ne varie pas; ils multiplient les textes, au nom d'organismes différents tous plus fantomatiques les uns que les autres, pour tâcher de créer un climat favorable à leurs menées. Il est urgent que les pouvoirs publics prennent des dispositions pour les empêcher de nuire.

LA HAINE SUR LES MURS DE NIMES

A Nîmes, les racistes ne sont pas en reste sur leurs complices de Lyon, de Paris et d'ailleurs. Ils ont couvert certains murs de la ville d'affiches manuscrites d'un ton particulièrement haineux.

La section du Gard du M.R.A.P. a immédiatement réagi; sa responsable, notre amie Georgette Gebelin a envoyé à la presse du Sud-Est, un communiqué disant notamment:

« Les militants du M.R.A.P. ne sauraient



Deux affiches à Nîmes

PROVOCATION à Lyon, au mois de décembre dernier: de courageux anonymes placardèrent sur les murs de la ville le tract que voici:

« Jeune juif,

« Puisque tu nous dis que ton cœur « bat juif » et que tu es attiré par Israël... alors, bien sincèrement prends tes affaires.

« Emmène avec toi toute la tribu... Depuis des siècles, la juiverie a fait assez de mal à l'Europe.

« Nous lui devons la déchéance de Rome, l'Eglise et son cortège de dévirilisation, la franc-maçonnerie, le communisme... En France: le Front Populaire, la déclaration de guerre à l'Allemagne, Rothschild, le métissage, le gaullisme... en attendant la démocratie populaire et les « lendemains qui chantent ».

« Tu veux un Etat juif plus fort? Pars le renforcer. Comme tu nous feras plaisir!

« N'oublie pas chez nous les banquiers, les plumitifs, les profiteurs, les parasites de toutes sortes qui sont en train de mettre notre cher pays sur la paille.

Nous te faisons aussi cadeau de l'or que tes parents y ont gagné à la sueur du front des autres.

« Emporte aussi ton « Oueq Hachaner », « Hettaïr Chabbat », etc... Nous, on n'y comprend rien, on ne s'en sert pas.

« Pour te montrer que nous sommes bien d'accord avec toi pour porter tes valises et te souhaiter « bon voyage », nous serons nombreux le samedi 18 décembre, à 17 heures, place des Terraux.

« Pour une ambiance jeune et saine..

« Un Etat français plus fort.

« Une jeunesse française plus fière.

« Allez, adieu. »

Ce texte, qui rappelle par sa violence la pire prose de l'occupation, reprend à son compte tous les arguments, même contradictoires, sur lesquels prétendaient se fonder les « théories » nazies. « Le Juif » est responsable à la fois du capitalisme et du communisme, de la religion (« dévirilisante »!) et de l'athéisme; la haine raciale exceptée, on ne voit pas très bien ce que souhaitent ces messieurs.

La publication de ce tract provoqua des protestations immédiates.

Le Comité lyonnais du M.R.A.P. publia aussitôt le communiqué suivant:

« Des tracts apparaissent actuellement sur les murs de la ville appelant à une manifestation antijuive. Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix, qui s'oppose à toutes les formes du racisme, s'indigne que des individus puissent aujourd'hui organiser de telles manifestations.

« Il appelle les autorités responsables à prendre toutes mesures pour que la haine raciale ne puisse se manifester sur la voie publique. »

Il intervint, d'autre part, auprès des autorités préfectorales afin que des mesures soient prises pour empêcher une éventuelle manifestation raciste et découvrir les auteurs de la provocation.

Plusieurs autres organisations protestèrent également; notamment l'Association Générale des Etudiants de Lyon, l'Union des Etudiants Juifs de France, la Ligue des Droits de l'Homme, les Cercles Bernard Lazare et Tocqueville, la L.I.C.A., etc...

En fait, au jour prévu, aucun manifestant ne se signala sur la place des Terraux.

Il serait pourtant intéressant de connaître les auteurs du tract, et nécessaire que les pouvoirs publics prennent toutes dispositions pour prévenir de pareilles provocations. Au cas où une enquête serait ouverte, nous nous permettrons de rappeler un détail qui n'est pas sans signification: c'est à Lyon que, voici quelques semaines, les jeunes fascistes de la Fédération des Etudiants Nationalistes ont organisé une manifestation de soutien à Ian Smith, le dirigeant raciste de la Rhodésie.

" RIVAROL " EN FLAGRANT DELIT

L'INCITATION à la haine raciale constitue un délit, que condamne (encore que de façon très insuffisante) la loi française. C'est pourquoi les publications racistes prennent généralement quelques précautions lorsqu'elles distillent leur venin; Minute, par exemple, ne termine jamais une de ses campagnes anti-algériennes sans une allusion aux « travailleurs honnêtes » qu'il faut eux-mêmes protéger de la « racaille ».

Il arrive pourtant que ces messieurs oublient cette élémentaire prudence. Ainsi Rivarol, qui rend, dans un récent numéro, un hommage vibrant à l'un des premiers « théoriciens » du racisme, Vacher de Lapouge.

Ce Vacher de Lapouge naquit voici un peu plus de cent ans, en décembre 1854; il fut universitaire et « anthropologue »; il édita notamment trois ouvrages que Rivarol qualifie d'« essentiels »: « Les Sélections Sociales » (1896), « l'Aryen, son rôle social » (1899), « Race et Milieu Social » (1909).

Les citations que l'on peut extraire de ces ouvrages ne se différencient pas des clichés racistes les plus éculés: « On ne se débarrasse pas d'une idée-force aussi puissante que la mission des Aryens... Les caractères psychiques des races se sont formés comme les caractères physiques, par la survivance exclusive des individus doués de certaine façon, et la psychologie de la race domine celle de l'individu qui est une résultante... »

« ...L'assistance et la solidarité, qui paraissent de nature à corriger les effets de la sélection, les corrigent seulement à l'égard de l'individu, mais les aggravent à

l'égard de l'espèce, au point de constituer un des pires dangers dont soit menacé l'avenir physique et mental de l'humanité. »

La hantise de Vacher de Lapouge était de voir l'Europe « dominée par les juifs », ou encore par les « Cosaques mal grattés de Petersbourg »; domination qui allait, selon lui, transformer les Français en « vrais Mongols ».

Contre ce péril, le « théoricien » recense le dernier bastion aryen « de race pratiquement pure »; ce « pratiquement » est à lui seul une réfutation de toutes les vaticinations qui précèdent, puisqu'aussi bien sait-on que le concept de « race pure » humaine est absolument dépourvu de fondements. Vacher de Lapouge déplore d'ailleurs que « l'homme témoigne habituellement d'une insouciance extraordinaire pour choisir ses unions ». Il recommande, pour « défendre la race des dangers qui la menacent » de remplacer la sélection naturelle, « tout à fait insuffisante », par une « sélection systématique ».

Au vrai, les divagations de ce précurseur du racisme nous intéressent moins ici que l'exhumation qu'en fait Rivarol; l'auteur en l'hommage à Vacher de Lapouge

ge, un certain François Dature, qui semble être, lui aussi, un « théoricien », termine son papier par une apologie qui n'est mêmes pas déguisée, des crimes hitlériens:

« Telles sont les grandes lignes de l'œuvre de Vacher de Lapouge. On ne saurait manquer de souligner, une fois de plus, que ces observations et ces vues remontent à un demi-siècle. Leur auteur aura vécu assez (1) pour voir l'Allemagne nationale-socialiste s'engager dans la voie de la sélection systématique avec une décision et une efficacité autrement grande que tout ce qui avait été tenté, depuis la fin du siècle dernier, aux Etats-Unis. Comme l'avait prévu Vacher de Lapouge, cette tentative de revalorisation raciale s'est heurtée à l'opposition des juifs, des démocrates et des Eglises. Ces forces conjuguées — et la « trahison » des Etats-Unis et de l'Angleterre aidant — ont réussi à priver l'Europe de son bouclier. »

Ce flagrant délit d'apologie de crimes de guerre n'est certes pas le premier dont Rivarol se soit rendu coupable. Mais il est l'un des plus précis. Si les projets de loi antiracistes élaborés par le M.R.A.P. étaient adoptés par l'Assemblée Nationale, ils permettraient d'empêcher de telles provocations. En attendant, le Parquet qui peut prendre l'initiative de poursuites dans un cas de ce genre, ne se devrait-il pas de sévir contre le flagrant délit de Rivarol?

(1) Vacher de Lapouge est mort en 1922.

Le 21 décembre 1965, l'O.N.U. a adopté

la Convention internationale sur l'élimination du racisme

DANS le gratte-ciel new-yorkais où siège l'O.N.U., les délégués emplissent la grande salle des conférences. A la tribune, le président, M. Amintore Fanfani, a pris place, avec, à ses côtés, le secrétaire général des Nations Unies, U Thant, et le sous-secrétaire C.V. Narasimhan, chargé des affaires de l'Assemblée Générale. Il est 10 h. 30. Déclarant ouverte la 1.406^e séance de l'Assemblée générale, M. Fanfani donne aussitôt la parole à M. R. St John Mac Donald, pour présenter, au nom de la 3^e Commission, le projet de Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (point 58 de l'ordre du jour). En ce 21 décembre, la 20^e session est près de s'achever ; mais les délégués écoutent avec attention l'orateur, car le texte qui leur est soumis a donné lieu déjà à de difficiles débats ; l'on sait que son adoption est passionnément attendue en de nombreux pays du monde...

Premiers commentaires

M. MAZARD : « Pour que cette Convention devienne réalité »

J'APPLAUDIS de tout cœur aux initiatives généreuses qui sont à l'origine du projet de Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Le texte adopté par l'Assemblée générale de l'O.N.U. constitue une étape importante dans la voie poursuivie, mais la route pour aboutir est encore longue et semée d'embûches.

C'est pourquoi il est nécessaire maintenant, que dans le cadre de nos activités intellectuelles et professionnelles, dans notre milieu de vie, nous concourrions, tant par notre ardeur persuasive que par notre fervent d'adhésion, nous luttons le temps où cette Convention devienne réalité de Droit écrit et que les souillures qui maculent encore notre Humanité soient à jamais effacées.

M. MAZARD,
Conseiller à la Cour de Cassation,
Président de l'Association Française
des Juristes Démocrates.

LE CONSEILLER ROLLAND : « Une plaie honteuse »

Le racisme est la plaie honteuse de l'humanité. Rarement, on ose s'en glorifier ; plus souvent, on l'excuse ; trop le pratiquent, hélas, dans la vie quotidienne. Il faut sans cesse lutter pour que chacun comprenne l'unité nécessaire de la race humaine.

Maurice ROLLAND
Conseiller à la Cour de Cassation.

E. NOUVEAU : « Conformer les actes à la signature »

COMME tous ceux dont l'idéal est que le racisme et l'antisémitisme cessent d'exister dans le monde, je me réjouis infiniment de cette Convention, et j'espère, avec tous nos amis, qu'elle sera mise en application et que les Nations qui ont adopté à l'unanimité cette décision conformeront leurs actes à leurs signatures.

Il nous reste à espérer que ces infirmités de l'esprit soient, de plus en plus et le plus tôt possible, écartées de tous les cerveaux humains et que dans un même élan, toutes les Nations du monde proscrivent les pratiques racistes, dans tous les Etats et plus particulièrement aux U.S.A., où le problème est névralgique.

Dans les pratiques du racisme, je crois qu'il y a lieu d'inclure la guerre qui sévit encore dans le Sud-Est Asiatique et qui prend de plus en plus l'aspect d'un génocide d'une nation blanche contre une nation jaune, sous le prétexte fallacieux de combattre une idéologie...

M^e Etienne NOUVEAU,
Docteur en Droit,
Avocat à la Cour d'Appel de Paris

A. HAURIU : « Un énorme et vieux problème »

LUTTER contre le racisme, c'est ouvrir dans des domaines où l'action est la plus nécessaire et la plus urgente, pour résoudre un énorme et vieux problème, celui de l'égalité entre les hommes.

Les techniques modernes, particulièrement dans le domaine des transports ou des communications ont, à cet égard, des conséquences ambiguës. Elles nous habituent aux différences entre les hommes et sont, en ce sens, un appel à la société ouverte. Mais elles peuvent entraîner le repli sur soi, la nostalgie d'une société close et homogène.

Ici encore, c'est l'esprit qui doit lutter contre les conséquences du progrès matériel, lorsque celles-ci contredisent la marche de l'humanité vers sa propre reconnaissance et il faut savoir gré à l'O.N.U., à l'U.N.E.S.C.O., au M.R.A.P. et à tous ceux qui les aident, de mener le bon combat.

André HAURIU,
Professeur à la Faculté de Droit
de Paris

P. COT : « Les germes existent encore »

L'ASSEMBLEE générale de l'O.N.U. est l'interprète la plus qualifiée de l'opinion publique mondiale. C'est là que la voix des délégués de tous les peuples, quels que soient leurs régimes politiques ou sociaux, peut le mieux se faire entendre.

Il faut donc féliciter l'Assemblée Générale de l'O.N.U. d'avoir bien tenu l'emploi que les circonstances historiques lui ont dévolu, en faisant approuver, à l'unanimité, par ses membres, le 21 décembre, le texte d'une Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Le problème de la discrimination raciale est, à mes yeux, l'un des plus importants de notre époque. Dans le monde entier, consciemment ou inconsciemment, par indifférence, par sottise ou par intérêt, des germes de racisme existent encore. Peu ou prou, toutes les nations ont été contaminées.

Notre monde ne sera vraiment civilisé et ne pourra marcher, la tête haute, vers un avenir meilleur, que le jour où cette abominable discrimination sera complètement abolie, non seulement dans les lois, non seulement dans les mœurs, mais dans la conscience de tous les hommes.

Pierre COT,
Ancien Ministre



APRES LA DECLARATION DE 1963

Le rapporteur, dans une brève intervention — chaque délégué ayant en main le projet en discussion — évoque les conditions dans lesquelles la Convention a été élaborée. C'est en novembre 1963, que l'Assemblée générale, après le vote de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, décidait la mise au point d'une Convention sur ce même problème, c'est-à-dire un traité engageant formellement les Etats qui s'y associeraient. Le Conseil Economique et Social de l'O.N.U. invitait alors la Commission des Droits de l'Homme à préparer en priorité *ad-hoc*, cet accord international. Au sein de la Commission, une sous-commission, ayant pour objet la lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités fut chargée de rédiger un avant-projet. Celui-ci composé de 7 articles de fond, était, le 30 juillet 1964, transmis au Conseil Economique et Social. La 3^e Commission de l'Assemblée Générale, au cours de la présente session en un débat pendant 43 séances, pour lui donner sa rédaction définitive.

Le projet, précise le rapporteur, comprend une *résolution A*, invitant les Etats à signer et ratifier la Convention, suivie d'une *Annexe*, qui constitue la Convention proprement dite ; en outre, une *résolution B*, préconisant une coopération entre le Comité créé par la Con-

vention et divers autres organes des Nations Unies.

La Convention, qui compte 24 articles, se divise en trois parties traitant la première des obligations qui incombent aux Etats signataires ; la seconde du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, institué pour assurer le contrôle des mesures prises en application de la Convention ; la troisième enfin concernant la ratification de la Convention.

doivent s'engager notamment à « déclarer punissable par la loi TOUTE DIFFUSION D'IDEES FONDEES SUR LA SUPERIORITE OU LA HAINE RACIALE », autrement dit : la propagande raciste. En commission, plusieurs délégués, dont celui des Etats-Unis et celui de la France se sont opposés à ce membre de phrase, craignant disaient-ils, qu'il y ait là une atteinte à... la liberté d'expression. Pour le sup-

plémentaire 25 et 23 objections l'amendement se trouve rejeté ; la Convention conservera toute sa vigueur. Mais la délégation française, précisons-le, est de celles qui avaient voté en faveur de l'amendement argentin.

De même est rejeté un amendement qui tendait à amoindrir la portée des articles 14 et 15. L'article 14 prévoit que « tout Etat partie peut créer ou désigner un organisme dans le cadre de son ordre



L'Assemblée générale de l'O.N.U. pendant le débat. A gauche, M. M. Thant, Fanfani et Narasimhan discutent pendant une suspension de séance

PROPAGANDE RACISTE ET LIBERTE D'EXPRESSION

An terme de ses 43 séances consacrées à la Convention, la 3^e Commission était parvenue à un vote unanime. C'est donc au nom de tous ses collègues que parle M. Mac Donald. Pourtant, tout n'est pas terminé, et en séance plénière de l'Assemblée générale, les débats vont reprendre sur certains amendements rejetés en commission, mais que leurs auteurs ont tenu à présenter à nouveau.

C'est un point décisif qui est discuté à propos de l'article 4. Par cet article, les pays signataires de la Convention

primer, un amendement est présenté par les délégués de l'Argentine, de la Colombie, de l'Equateur, de Panama et du Pérou. Plusieurs orateurs se succèdent à la tribune : M. Lamptey (Ghana), M. Beltraminio (Argentine), Mme Cabrera (Mexique).

S'opposant à l'amendement, M. Lamptey s'écrie : « Aucun des arguments avancés n'a pu prouver que cet article serait une dérogation au droit fondamental de la liberté de parole ». Et il demande que ce texte « élaboré à la suite d'un compromis difficile » soit maintenu tel quel.

La majorité le suivra : par 54 voix

juridique national, qui aura compétence pour recevoir et examiner les pétitions émanant de personnes ou de groupes relevant de la juridiction dudit Etat, qui se plaignent d'être victimes d'une violation de l'un quelconque des droits énoncés dans la présente Convention et qui ont épuisé les autres recours locaux disponibles. » Il établit également que le Comité international pour l'élimination de la discrimination raciale constitué pour contrôler l'application de la Convention peut recevoir lui aussi, dans certaines conditions, des communications

★ Suite page 15.

AU BAN DE L'HUMANITE...

POUR CEUX QUI SOUFFRENT DU RACISME, POUR CEUX QUI LE COMBATTENT, LE 21 DECEMBRE 1965 RESTERA UNE DATE HISTORIQUE. LA Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, que l'O.N.U. a votée ce jour-là, fut saluée à juste titre par M. Thant, comme un « instrument précieux », un « pas important » vers les objectifs que se sont fixés les peuples des Nations Unies, « résolus à réaffirmer leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine ».

En France, la presse quotidienne, dans sa quasi-totalité, a passé sous silence l'événement. Des populations entières, pourtant, y puiseront, à travers le monde, des raisons nouvelles d'espérer et de lutter. Et chez nous aussi, en dépit des apparences, nombreux sont les hommes, les femmes qui ont des raisons fort valables de ne pas s'en désintéresser.

L'ORIGINALITE DU TEXTE ADOPTE RESIDE ESSENTIELLEMENT DANS SON CARACTERE CONCRET. LES ETATS QUI ADHERERONT A LA Nouvelle Convention s'engageront à prendre « sans retard » des mesures effectives non seulement pour supprimer les discriminations encore pratiquées, mais aussi pour empêcher la propagande raciste et interdire les organisations qui militent dans le sens de la fraternité humaine ; pour assurer, enfin, au moyen de l'enseignement, de l'éducation et de la culture, une action permanente contre les préjugés raciaux.

La création d'un Comité international pour l'élimination de la discrimination raciale représente, elle aussi, une innovation d'une portée considérable. Ce Comité contrôlera les dispositions prises dans les différents pays en vue d'appliquer la Convention. Son rapport annuel permettra de faire le point des progrès accomplis et de ce qui reste à réaliser. Il pourra même, dans certaines circonstances, recevoir des plaintes de victimes du racisme et intervenir en leur faveur auprès des gouvernements concernés.

En outre, plusieurs articles de la Convention visent à prévenir toute tentative de réduire ses effets : par le biais de « réserves » présentées au moment de l'adhésion, ou par d'autres subterfuges. Et elle entrera en vigueur dès que 27 pays l'auront ratifiée, c'est-à-dire dans un délai rapproché.

ON COMPREND QUE CE DOCUMENT POSITIF, SOLIDEMENT CHARPENTE AIT DONNE LIEU A DES DISCUSSIONS FIEVREUSES, TANT EN COMMISSION qu'à l'Assemblée générale. L'article 4 qui énumère les principales obligations des signataires, les articles 14

et 15 sur les attributions du Comité, l'article 20 sur la ratification, ont subi jusqu'au dernier moment, sous des prétextes divers, les attaques convergentes de certains délégués ; et la vigilante fermeté du groupe afro-asiatique s'est constamment exercée pour leur faire échec.

Mais à l'heure de la vérité, quand il a fallu se prononcer définitivement sous le regard de l'opinion publique, nul n'a pu prendre le risque d'une attitude négative. C'est donc à l'unanimité (moins une abstention) que le vote a été acquis.

Tout au long des débats, le représentant de la France, M. Combal, s'est fait le porte-parole de la thèse selon laquelle le racisme n'existe pas dans notre pays. A propos de l'article 4, il a exprimé la crainte que l'interdiction de la propagande raciste ne porte atteinte à la liberté d'expression.

De telles positions peuvent étonner. Notre journal, qui ne reflète sans aucun doute qu'une faible partie de la réalité, apporte chaque mois le témoignage de discriminations fréquentes, de préjugés tenaces, d'odieuses excitations à la haine, d'une agitation scandaleuse menée par des groupes toujours prêts à recourir à la violence.

Est-il possible, d'autre part, de considérer la propagande consciente et volontaire du racisme comme la simple expression d'une opinion respectable ? N'est-il pas mieux valu, par exemple, user de la contrainte pour mettre hors d'état de nuire Hitler et ses disciples, plutôt que de les laisser intoxiquer tant de consciences pour étendre et justifier leurs forfaits. Et ne doit-on pas, aujourd'hui, faire taire les appels non moins criminels pronant l'apartheid ou toute autre doctrine de suprématie raciale ?

LE M.R.A.P. APPROUVE SANS RESERVE AUCUNE, CHAQUE ARTICLE, CHAQUE MOT DE LA CONVENTION DU 21 DECEMBRE. ELLE CORRESPOND pleinement à notre programme, à nos suggestions, à nos actes, qui se trouvent désormais cautionnés par la plus haute instance internationale.

A maintes reprises, notre Mouvement est intervenu auprès des pouvoirs publics pour que des mesures efficaces soient prises contre les groupes racistes et leur presse, dont le tirage global, rassemblés, se monte à 500.000 exemplaires.

Mais, répondant à une longue liste d'exactions sur laquelle nous attirons son attention, M. Roger Frey, ministre de l'Intérieur, nous faisait savoir qu'une mesure prononçant la dissolution des groupes racistes ne ferait « que leur attribuer une influence qu'ils sont loin d'avoir » (1). Plus récemment, M. Frey affirmait, dans une autre lettre au M.R.A.P. (2), que ses services « s'opposeraient par tous les moyens en leur pouvoir » à la distribution des

tracts de l'internationale néo-nazie dont nous signalions l'impression en France. Et il souhaitait ainsi « apaiser l'indignation, combien naturelle, qui est née de cette initiative d'éléments qui n'ont hélas pas encore désarmé ». Mais la question posée, justement, c'est, répondons-le, de faire en sorte que ces éléments, qui ne désarment pas, et tous leurs congénères, et tous leurs complices, dont l'existence est officiellement reconnue, se voient interdire l'ensemble de leurs activités néfastes et non pas seulement celle d'être eux, occasionnellement.

Quant aux discriminations raciales et aux excitations à la haine, que la législation actuelle ne permet pas de sanctionner véritablement, elles font l'objet des deux propositions de lois soumises par le M.R.A.P. au Parlement depuis plusieurs années déjà. Trois groupes différents de députés les ont déposées à l'Assemblée Nationale. Un rapporteur a été désigné en commission. Mais le gouvernement n'a pas cru devoir autoriser jusqu'à présent leur inscription à l'ordre du jour. Le Gardé des Sceaux, si l'on en croit sa réponse à une question écrite, estime ces textes inutiles, alors même que les Parquets demeurent la plupart du temps passifs et les tribunaux paralysés lorsqu'un cas précis de discrimination ou de diffamation raciste leur est soumis.

LE VOTE DE LA DELEGATION FRANÇAISE, POUR LA CONVENTION A NEW YORK, ENTRAÎNERA-T-IL UN CHANGEMENT D'ATTITUDE A PARIS ?

Ce serait logique, sinon ce vote serait vide de sens. L'adoption de nos propositions de lois, la mise en œuvre des autres mesures que nous préconisons découlent tout naturellement de la Convention ; elles deviendraient même des obligations le jour où ce traité international sera ratifié par notre pays.

La France s'honorerait devant les peuples en procédant rapidement à cette ratification, en appliquant avec zèle et promptitude les engagements ainsi contractés.

Albert LEVY.

A quoi s'engageront les signataires

La résolution qui présente la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et qui a été adoptée conjointement, contient, entre autres, les paragraphes suivants :

L'ASSEMBLEE GENERALE,

CONVAINCUE que cette Convention marquera une étape importante dans la voie de l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et qu'elle devrait être signée et ratifiée dès que possible par les Etats et appliquée sans retard (...).

1. PRIE les gouvernements des Etats et les organisations non gouvernementales d'assurer le plus large retentissement au texte de cette Convention en utilisant tous les moyens à leur disposition, notamment tous les moyens d'information appropriés ;

4. PRIE le Secrétaire Général d'assurer une diffusion large et immédiate à la Convention et, à cette fin, d'en publier et d'en faire distribuer le texte (...).

Dans son préambule, la Convention se réfère aux textes précédemment votés par les Nations Unies, et dont elle est la suite logique : d'abord la Charte de l'O.N.U. elle-même (1945), puis la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (1960), la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1963), ainsi que la Convention concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession (1948) et la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960). On peut y lire notamment :

Les Etats parties à la présente Convention (...).

CONVAINCUS que toute doctrine de supériorité fondée sur la différenciation entre les races est scientifiquement fautive, moralement condamnable et socialement injuste et dangereuse et que rien ne saurait justifier, ou que ce soit, la discrimination raciale, ni en théorie ni en pratique.

REAFFIRMANTE que la discrimination entre les êtres humains pour des motifs fondés sur la race, la couleur ou l'origine ethnique est un obstacle aux relations amicales et pacifiques entre les nations et est susceptible de troubler la paix et la sécurité entre les peuples ainsi que la coexistence harmonieuse des personnes au sein d'un même Etat (...).

ALARME par les manifestations de discrimination raciale qui existent encore dans certaines régions du monde et par les politiques gouvernementales fondées sur la supériorité ou la haine raciale, telles que les politiques d'apartheid, de ségrégation ou de séparation, (...).

Sont convenus de ce qui suit...

ARTICLE PREMIER

1. Dans la présente Convention, l'expression « discrimination raciale » vise toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique. (...)

ARTICLE 2

1. Les Etats parties condamnent la discrimination raciale et s'engagent à poursuivre par tous les moyens appropriés et sans retard une politique tendant à éliminer toute forme de discrimination raciale et à favoriser l'entente entre toutes les races, et à cette fin :

a) Chaque Etat partie s'engage à ne se livrer à aucun acte ou pratique de discrimination raciale contre des personnes, groupes de personnes ou institutions et à faire en sorte que toutes les autorités publiques et institutions publiques, nationales et locales, se conforment à cette obligation ;

b) Chaque Etat partie s'engage à ne pas encourager, défendre ou appuyer la discrimination raciale pratiquée par une personne ou une organisation quelconque ;

c) Chaque Etat partie doit prendre des mesures efficaces pour revoir les politiques gouvernementales nationales et locales et pour modifier, abroger ou annuler toute loi et toute disposition réglementaire ayant pour effet de créer la discrimination raciale ou de la perpétuer là où elle existe ;

d) Chaque Etat partie doit, par tous les moyens appropriés, y compris, si les circonstances l'exigent, des mesures législatives, interdire la discrimination raciale pratiquée par des personnes des groupes, ou des organisations et y mettre fin ;

e) Chaque Etat partie s'engage à favoriser, le cas échéant, les organisations et mouvements intégrationnistes multiraciaux et autres moyens propres à éliminer les barrières entre les races, et à déconstruire ce qui tend à renforcer la division raciale (...).

ARTICLE 4

Les Etats parties condamnent toute propagande et toutes organisations qui s'inspirent d'idées ou de théories fondées sur la supériorité d'une race ou d'un groupe de personnes d'une certaine couleur ou d'une certaine origine ethnique, ou qui prétendent justifier ou encourager toute forme de haine et de discrimination raciale, et ils s'engagent à adopter immédiatement des mesures positives destinées à éliminer toute incitation à une telle discrimination, ou tous actes de discrimination ; à cette fin (...), ils s'engagent notamment :

a) A déclarer délits punissables par la loi toute diffusion d'idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale, toute incitation à la discrimination raciale, ainsi que tous actes de violence, ou provocation à de tels actes, dirigés contre toute race ou tout groupe de personnes d'une autre couleur ou d'une autre origine ethnique, de même que toute assistance apportée à des activités racistes, y compris leur financement ;

b) A déclarer illégales et à interdire les organisations ainsi que les activités de propagande organisée et tout autre type d'activité de propagande qui incitent à la discrimination raciale et qui encouragent et à déclarer délit punissable par la loi la participation à ces organisations ou à ces activités.

c) A ne pas permettre aux autorités publiques ni aux institutions publiques, nationales ou locales, d'inciter à la discrimination raciale ou de l'encourager (...).

ARTICLE 5

Sont énumérés ici un certain nombre de droits qui, dans le cadre de la Convention, doivent être garantis à tous, sans distinction de race, de couleur ou d'origine nationale ou ethnique : droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels

Il est encore précisé :

ARTICLE 6

Les Etats parties assureront à toute personne soumise à leur juridiction une protection et une voie de recours effectives, devant les tribunaux nationaux et autres organismes d'Etat compétents, contre tous actes de discrimination raciale qui, contrairement à la présente Convention, violeraient ses droits individuels et ses libertés fondamentales, ainsi que le droit de demander à ces tribunaux satisfaction ou réparation juste et adéquate pour tout dommage dont elle pourrait être victime par suite d'une telle discrimination.

ARTICLE 7

Les Etats parties s'engagent à prendre des mesures immédiates et efficaces, notamment dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et de l'information, pour lutter contre les préjugés conduisant à la discrimination raciale et favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre nations et groupes raciaux ou ethniques, ainsi que pour promouvoir les buts et principes de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la présente Convention.

La deuxième partie de la Convention concerne (article 8) la création d'un

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale composé de 18 experts connus pour leur haute moralité et leur impartialité, qui sont élus par les Etats parties parmi leurs ressortissants et qui siègent à titre individuel, compte tenu d'une répartition géographique équitable et de la représentation des différentes formes de civilisation ainsi que des principaux systèmes juridiques.

Ce Comité a pour but de contrôler l'application de la Convention, et de recevoir les plaintes soit d'Etats, soit d'individus concernant cette application. Il sera constitué dès que la Convention aura été ratifiée.

La troisième partie établit les conditions de la ratification qui sera acquise lorsque 27 Etats auront adhéré à la Convention.

Le Prix de la Fraternité pour 1965 décerné au Théâtre d'Aubervilliers



Gabriel Garran

LE Prix de la Fraternité pour l'année 1965 vient d'être décerné. Le jury a formulé comme suit les raisons de son choix :

Le Théâtre de la Commune d'Aubervilliers, qui se définit, selon les propos de ses dirigeants, comme un « théâtre de contestation en prise directe sur la réalité », a été amené, pour illustrer cette orientation, à créer au cours de l'année qui s'achève deux pièces consacrées au racisme : « Andorra » de Max Frisch et « Les Chiens » de Tone Brulin. De plus, il annonce, pour mars 1966, la création de la pièce de Peter Weiss, « L'Instruction », qui analyse, dans une forme originale et profonde, les crimes engendrés par le nazisme.

En considération de l'intérêt ainsi manifesté à l'égard de ces problèmes, et du talent déployé pour les porter à la scène, le Prix de la Fraternité est attribué, pour 1965, à l'équipe du THEATRE DE LA COMMUNE D'AUBERVILLIERS, animé par Gabriel Garan, et à tous ceux qui lui ont apporté leur concours pour la réalisation de ces œuvres.

Le jury constate, d'autre part, avec satisfaction que dans la dernière période des œuvres nombreuses ont retenu l'attention pour la valeur de la contribution qu'elles apportent à la cause de la compré-

hension et de la fraternité entre les hommes par-delà les différences de races, d'origines ou de confessions. Il tient à mentionner tout particulièrement : l'étude de P.H. Maucorps, Albert Memmi et J.F. Held : « LES FRANÇAIS ET LE RACISME » (Editions Payot) et celle de Gaston Laroche : « ON LES NOMMAIT DES ETRANGERS — LES IMMIGRES DANS LA RESISTANCE » (Les Editeurs Français Réunis) ; le récit de Paul Tillard : « LE PAIN DES TEMPS MAUDITS » (Editions Julliard) et le film réalisé par Philippe Arthuys et Jean-Louis Lévi-Alvarès : « LA CAGE DE VERRE ».

Pourquoi le Prix ?

Le Prix de la Fraternité a été fondé, rappelons-le, par le M.R.A.P. en 1955. Sa raison d'être est ainsi définie :

Article premier. — En exécution des décisions prises au cours de la VII^e Journée Nationale contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix, tenue à Paris, le 12 juin 1955, il est créé un PRIX DE LA FRATERNITE décerné annuellement sous l'égide du M.R.A.P.

Ce Prix, attribué pour la première fois en 1956, sera d'un montant de mille francs.

Art. 2. — Le Prix de la fraternité est destiné à couronner chaque année l'œuvre ou la réalisation française, dans les domaines littéraire, artistique (théâtre, cinéma, peinture, etc.), scientifique ou philosophique, qui aura le mieux contribué à servir ou exalter l'idéal d'égalité et de fraternité entre les hommes, sans aucune distinction d'origine, de race ou de religion.

Art. 3. — Le Prix sera décerné par un jury composé de personnalités des Lettres, des Arts et de la Culture en général, représentant les courants les plus divers de la pensée antiraciste.

Les décisions du jury sont prises à la majorité absolue.

Art. 4. — Le Secrétariat du Prix de la Fraternité est établi au siège du M.R.A.P., 30, rue des Jeûneurs à Paris-11^e.

Le jury

Le jury est composé des personnalités suivantes :

Mme Marcelle AUCLAIR, écrivain, directrice de « Marie-Claire » ; MM. Marcel ACHARD, de l'Académie Française ; George BESSON, critique d'art ; René CLOZIER, inspecteur général de l'Enseignement ; Louis DAQUIN, cinéaste ; Odet DENYS, avocat à la Cour ; Hubert DESCHAMPS, professeur à la Sorbonne ; Alioune DIOP, président de la Société Africaine de Culture ; Jean DRESCH, professeur à la Sorbonne ; Jacques FONLUPT-ESPERABER, conseiller d'Etat honoraire, ancien député ; Max-Pol FOUCHET, producteur à l'O.R.T.F. ; Jean-Paul LE CHANOIS, cinéaste ; Léon LYON-CAEN, premier président honoraire de la Cour de Cassation, président d'honneur du M.R.A.P. ; Jacques MADAULE, historien ; François MAURIAC, de l'Académie Française, Prix Nobel ; André MAUROIS, de l'Académie Française ; Louis MARTIN-CHAUFFIER, écrivain, membre de l'Institut ; Jacques NANTET, écrivain ; Charles PALANT, secrétaire général du M.R.A.P. ; Pierre PARAF, président du M.R.A.P. ; Claude ROY, écrivain ; Georges SADOUL, critique cinématographique.

Max FRISCH parle d'«ANDORRA» :

« L'IMAGE TOUTE FAITE DU JUIF »

DANS son Journal 1946-49, Max Frisch parle sur deux pages du « Juif andorrais ». Après la bonne analyse de la pièce d'Andorra, donnée par Gabriel Garran (interview recueillie par Marguerite Kagan — n° de janv. 1965), qu'il soit permis à nos lecteurs de lire ces pages capitales, où l'auteur démonte les rouages psychologiques de cet engrenage insensé dans lequel s'engagent tous les personnages du drame. Tout commence par une erreur : « l'image toute faite du juif ». Les Andorrais tendent cette image à Andri comme un miroir dans lequel elle serait inscrite et que d'abord il ne reconnaît pas. Mais à force de la regarder, il « finit » par s'y reconnaître car il est lui-même devenu miroir :

« A Andorra vivait un jeune homme qu'on tenait pour un juif. Il faudrait raconter ici la prétendue histoire de son origine, ses rapports quotidiens avec les Andorrais qui voient en lui le juif : l'image toute faite qu'il attend partout. Par exemple leur méfiance à l'égard de ses sentiments, puisqu'un juif, les Andorrais aussi le savent, est incapable d'en éprouver. Par contre, on lui fait remarquer le mordant de son intellect, qui de ce fait s'aiguise forcément. Ou bien son attitude en matière d'argent qui, aussi à Andorra, joue un rôle capital : il savait, il sentait ce que tous pensaient en silence ; il s'observait afin de savoir si c'était vrai qu'il pensait toujours à l'argent, il s'examina tant et si bien qu'il finit par découvrir qu'en effet c'était vrai, il pensait toujours à l'argent. Il en convint et ne chercha pas à le cacher, et les Andorrais se regardaient sans un mot, sans broncher. Et pour tout ce qui touchait à la patrie, il savait parfaitement ce qu'ils pensaient ; chaque fois qu'il avait ce mot à la bouche, ils ne le relevaient pas, comme une pièce de monnaie qui serait tombée dans la boue. Car le juif, ça aussi les Andorrais le savaient, le juif a des patries qu'il choisit, qu'il achète, mais pas une patrie comme nous autres, une patrie qui nous est échue de naissance, et quelle que fût sa bonne volonté quant il s'agissait de problèmes andorrais, ses paroles tombaient toujours sur un silence comme sur de la ouate. Par la suite, il comprit que sans doute il manquait de tact, d'ailleurs un beau jour, on le lui dit carrément alors que, découragé par leur attitude, il s'était laissé emporter par la passion. La patrie appartenait aux autres, une fois pour toutes, et on n'attendait pas de sa part qu'il pût l'aimer, au contraire, tous ses efforts obstinés et ses instances ne faisaient que creuser un abîme de soupçons ; il mendiait une faveur, un avantage, une sympathie, cela ne pouvait avoir qu'un but intéressé, bien que personne n'eût été capable de préciser ce but. Les choses allèrent ainsi jusqu'au jour où son intelligence trépidante, disséquant tout, dé-

couvrit que réellement il n'aimait pas la patrie ; le seul mot de patrie lui inspirait de l'aversion, ce mot qui jetait un froid chaque fois qu'il le prononçait. Il semblait bien qu'ils avaient raison. Il semblait bien qu'il était absolument incapable d'aimer, tout au moins au sens andorrais du mot ; il avait le feu de la passion, certes, avec cela une intelligence froide, intelligence où l'on devinait une arme secrète toujours prête à servir sa soif de vengeance ; ce qui lui faisait défaut, c'était l'élan du cœur, ce côté engageant et aussi, indéniablement, cette chaleur humaine qui inspire confiance. Le fréquenter était stimulant, oui, mais pas agréable, pas commode. Il n'arrivait pas à être comme tous les autres et après avoir essayé en vain de passer inaperçu, il se mit même à afficher sa manière d'être « autre » avec une sorte de défi, de fierté et d'agressivité sournoise, mais mal à l'aise dans cette attitude, il la suçait en retour d'une politesse empressée ; jusque dans sa manière de saluer, de s'incliner, il y avait une sorte de reproche, comme si c'était la faute de son entourage qu'il fût juif...

UN ANDORRAIS COMME LES AUTRES

La plupart des Andorrais ne lui voulaient pas de mal.
Ni du bien.

D'autre part, il y avait des Andorrais à l'esprit plus libre et plus progressiste, comme ils disaient, moralement engagés envers un certain humanisme : ils estimaient le juif, soulignaient-ils, pour ses qualités juives justement, le mordant de son intellect et ainsi de suite. Ils prirent son parti jusqu'à sa mort, qui fut cruelle, cruelle et sordide au point que même ceux des Andorrais que la cruauté de la vie n'avait pas encore affectés jusqu'ici en furent horrifiés. A vrai dire, ils ne le pleurèrent pas ou, pour être tout à fait franc, ils ne le regrettèrent pas — ils s'indignèrent simplement contre ceux qui l'avaient tué et contre la manière dont cela s'était passé ; surtout contre la manière.

On en parla longtemps.

Jusqu'au jour où fut révélé ce que lui-même, le mort, n'avait pas pu savoir : qu'il était un enfant trouvé dont on avait découvert, plus tard, les parents, un Andorrais comme nous autres...

On n'en parla plus.

Quant aux Andorrais, chaque fois qu'ils se regardaient dans le miroir, ils regardaient avec horreur les traits de Judas, sans exception. »

LA VIE HUMAINE EST-ELLE POSSIBLE ?

Citons encore cette phrase du Journal où le disciple et l'ami de Brecht que

fût Max Frisch nous dit comment il entend son rôle d'auteur dramatique :

« En tant qu'auteur de pièces de théâtre, je considérerais avoir parfaitement rempli mon devoir si je réussissais dans une pièce à poser une question de manière qu'à partir de là, les spectateurs ne puissent plus vivre sans une réponse — sans leur réponse, leur propre réponse qu'ils ne peuvent donner que par leur vie même. »

Il est hors de doute qu'Andorra pose cette question.

Le Journal, source inépuisable de renseignements précieux sur Max Frisch, écrivain, architecte, voyageur à travers les villes de l'Allemagne en décombres, touche aussi aux questions politiques d'après-guerre. Ça n'est pas sans un certain pessimisme, à coup sûr une certaine angoisse, que l'auteur pense et imagine un avenir partant d'une « paix » où chacun regarde l'autre comme un ennemi possible. Il est impossible de citer ici toutes les remarques que l'on peut glaner tout au long du livre et qui, pour chacune d'elles, offrent un large champ de réflexion. Le paragraphe ci-dessous fut écrit le 2 septembre 1948 :

« Quand on parle de paix, qu'est-ce qu'on entend par là ? La plupart du temps on entend simplement le calme auquel on parvient en anéantissant un ennemi. Une paix américaine ou une paix russe. Je ne suis partisan ni de l'une, ni de l'autre, je suis partisan de la paix tout court : l'état de non-belligérance. Si l'on ne veut pas être dupe des mots, on peut sérieusement douter que la paix soit un mot adéquat, un mot qui désigne une chose possible ; ce qui n'a pas été réalisé jusqu'ici, pourquoi serait-ce justement notre génération qui le réaliserait, notre génération qui ne se distingue guère par son élévation morale ? La seule particularité de notre génération, ce qui la distingue de toutes les précédentes, c'est sa situation fondamentale : aucune époque avant la nôtre n'eût la possibilité technique de déclencher l'anéantissement total ; la guerre a toujours été un massacre imparfait, limité dans l'espace, même lors de ce qu'on appelle les grandes guerres de religion, elle finit régulièrement par s'atténuer avant que Dieu n'eût réussi à anéantir définitivement le parti hérétique. Ce n'est pas la folie de vouloir cela qui faisait défaut mais simplement les moyens techniques. Et aujourd'hui, nous possédons ces moyens techniques qui combleront nos désirs. Voilà ce qu'il y a de nouveau, de décisif, dans notre situation. Notre époque ne peut plus se payer une guerre sans s'exterminer soi-même. La question : une paix dans le véritable sens du mot, donc une paix avec l'ennemi, cela est-il possible ? se réduit de plus en plus à la question de savoir si la vie humaine en soi est possible. »

Les précédents lauréats

Depuis la création du Prix, les lauréats ont été successivement :

Le metteur en scène CHRISTIAN-JAQUE pour la réalisation du film « Si tous les gars du monde (1956). »

ELSA TRIOLET, pour son roman « Le Rendez-vous des Etrangers » et GABRIEL LE GILDAS-ANDREIOWSKI, pour son roman « Pas de Cheval pour Hamida »

Mention spéciale à CLAUDE VERMOREL, pour son film « La plus belle des vies » (1957).

MARGUERITE JAMOIS, PASCALE AUDET et GEORGES NEVEUX, pour la réalisation théâtrale du « Journal d'Anne Frank ».

Mention spéciale à ROGER PIGAUT, pour son film « Le Cerf-Volant du Bout du Monde ».

Hommage à EDMOND FLEG, pour l'ensemble de son œuvre (1959).

JULES ISAAC, pour l'ensemble de son œuvre et plus spécialement « Genèse de l'antisémitisme » et « Jésus et Israël », (1960).

Mentions spéciales : « Roméo, Juliette et les Ténébres » de JEAN OTCHENACHEK, traduit du tchèque par François Kerel ; « Les Passagers du Sidi-Brahim » de JACQUES LANZMANN ; « Ballade de Little Rock » de DORA TEITELBOIM, traduit du yiddish par Charles Dobzynski.

JULES ROY pour son livre « La guerre d'Algérie ».

Mentions spéciales : « Le racisme devant la science », édité sous le patronage de l'U.N.E.S.C.O. et le film « MEIN KAMPF » (1961).

ROBERT MERLE, pour son roman « L'Ile ».

Mentions spéciales : le film « L'Enclos » d'Armand GATTI et la Collection « Enfants du Monde » (Editions Fernand Nathan) (1962).

JEAN SCHMIDT, pour son film « Kriss Romani ».

Mention spéciale : « Juifs mes frères » de l'abbé Jean TOULAT (1963).

VERCORS, pour l'ensemble de son œuvre, à l'occasion de la création par le T.N.P. de sa pièce « Zoo ou l'Assassin Philanthrope ».

Mentions spéciales : le film « Tonnerre sur le Monde », réalisé par l'Association Mondiale de Lutte contre la Faim (1964).

Le cinéma par René DAZY

Portrait du racisme quotidien :

NOTHING BUT A MAN

(Un homme comme les autres)

TOURNE en 1964 par Michael Roemer et Robert Young, « Nothing but a Man » fut présenté hors-festival à Venise la même année et obtint les Prix San-Giorgio et de la Cité des Doges. C'est une œuvre de premier plan qui, par bien des côtés, renouvelle le film antiracistes.

Jusqu'alors la réhabilitation des peuples, des races ou des ethnies opprimées était faite avec un zèle qui n'allait pas sans inconvénient. Dans leur désir de rétablir un juste équilibre, les auteurs appuyèrent un peu trop lourdement sur l'autre plateau de la balance. L'outrance allait à l'encontre du but visé ; à qui fera-t-on croire — sauf à des convaincus d'avance — que le vice est tout entier du côté du colonisateur et la vertu tout entière du côté du colonisé ? La moindre lecture des journaux, la moindre connaissance des événements, vient détruire la légende du bon sauvage ; elle nous démontre à l'évidence que la férocité est la chose du monde la mieux partagée — ce qui est encore, entre parenthèse, une raison de tenir à l'égalité.

Ce trop facile racisme à rebours tendrait seulement à justifier l'intervention des rôles entre bourreaux et victimes,

des souffrances qu'il subit, et l'on devine de quel œil je regarde toute théorie de « la douleur qui élève l'âme », au moins parce que pour perpétuer l'effet il convient de prolonger la cause.

Roemer et Young sont partis du principe sain qu'il ne fallait pas tricher avec la vérité, que si les juifs, les Peaux-Rouges ou les Canaques comptent une proportion raisonnable de héros et de saints, ils comptent aussi une proportion tout aussi normale de paillards, d'ivrognes, d'escrocs et d'assassins. Avec, occupant le milieu de la gamme, l'immense majorité des gens, bons ou mauvais, selon les circonstances. Aussi n'est-ce pas une hagiographie qu'ils nous proposent et l'on peut même aller jusqu'à écrire que le héros principal, Duff, est légèrement pire que la moyenne ; avant de se marier, il abandonne le fils qu'il avait eu d'une première liaison et il lui arrive, dans ses moments de désarroi, de brutaliser sa femme. C'est dire aussi que nos superficiels négrophiles ne verront pas ces morceaux de bravoure dont on parsème les productions du genre. Ils ne verront pas notamment l'habituelle explosion de joie noire — ce sont de grands enfants, vous savez... — avec roulements de blancs d'yeux, sourires gibbs, convulsions rythmiques et peau d'ébène luisante de sueur. C'est à peine si l'on entend, pendant trois minutes, un « gospel song » saisi sur le vif.

Nous ne verrons pas davantage les temps forts du racisme, ses explosions sporadiques de violence qui succèdent à un période de trop longue tension et qui sont suivis eux-mêmes par une accalmie. C'est le racisme quotidien que les réalisateurs ont tenu à nous montrer, le racisme omniprésent, sournois, feutré, qui conditionne toute la vie des Noirs avec des barrières infranchissables qu'ils heurtent, sans douleur, à chaque pas. « Les Blancs, je ne les vois pas », dit Josie. C'est la phrase-clé d'un milieu où la séparation est la règle et le choc l'exception. Chacune des communautés, la noire comme la blanche, regarde à travers l'autre, sans la voir, comme à travers une vitre. Les blancs sont transparents aux noirs et réciproquement. Les uns comme les autres n'existent pas en dehors d'eux-mêmes ; il ne faut pas oublier que la loi interdit tout aussi bien la présence d'un Blanc dans un wagon réservé aux Noirs que la présence d'un Noir dans un restaurant réservé aux Blancs. Quand l'autre est ainsi nié, effacé, qu'il soit au-dessus ou au-dessous, qu'il soit maître ou esclave, la ségrégation est un succès. En ce sens on peut dire que Josie est parfaitement adaptée à sa condition.

Pas Duff. « Je ne suis pas un oncle Tom », dira-t-il à sa femme. Sa silencieuse résistance est accueillie par les Blancs avec une stupeur sincèrement indignée. Qu'un Noir puisse regimber, il y a là quelque chose d'aussi incongru qu'un pet lâché dans une réunion mondaine. Duff est chassé de son travail, inscrit sur la liste noire, réduit au chômage perpétuel. C'est un lynchage « à blanc », exécuté sans haine — ce serait gaspiller bien du sentiment

DEUX CINEASTES D'AVANT-GARDE

Michael Roemer, qui a maintenant 37 ans, et Robert Young, qui en a 41, s'étaient rencontrés à l'Université de Harvard en 1946. Passionnés par le cinéma, ils s'étaient associés pour produire un moyen métrage, « A Touch of the time », qui avait attiré l'attention sur eux.

A leur sortie d'université, ils s'étaient séparés. Roemer se spécialisa dans le film scientifique tandis que Young était attiré par le film d'art et de documentation avant de travailler comme journaliste à la télévision.

Les hasards d'une commande pour le petit écran — un documentaire sur la Sicile — les réunit à nouveau, 16 ans après, en 1962. Ils décidèrent alors de remettre en commun leur talent et leurs res-

sources et de tourner un film qui leur tiendrait à cœur.

Ce fut « Nothing but a man ». — Il nous semblait, déclarèrent-ils, que la vie des nègres américains était la plus dramatique, la plus émouvante, la plus significative de notre pays. Nous avons voulu raconter une histoire qui fut la vérité pour nous tous, même si elle était plus poignante pour l'homme noir, une histoire qui nous rapprocherait au lieu de nous séparer.

Roemer et Young ont ainsi pris place parmi les intellectuels d'avant-garde qui, des étudiants de Columbia ou d'Harvard aux « folk-singers », militent aussi bien pour les droits des Noirs que pour la fin de la guerre au Vietnam.

pour un noir — avec une glaciale efficacité qui à tout moment (un mot de plus, un geste de trop) pourrait tourner à la fureur homicide.

Fait par une équipe de documentaristes dans un style tout de pudeur et de préterition, « Un Homme comme les autres » est plus proche du cinéma-vérité que du film de fiction et m'a beaucoup fait penser au néo-réalisme italien. Sur les trente-huit acteurs, trois seulement sont des professionnels. Les plans succèdent aux plans comme des tranches de vie apparemment arbitraires, comme s'écoulaient les événements dans le désordre même de la dure réalité. Le dialogue est tout en demi-teintes, mélancoliques ou malicieuses, mais je sais peu de scènes d'un pa-

thétique aussi efficace, pour retenu qu'il soit, que la mort du père de Duff, vieux nègre usé par la misère et l'alcool.

A Josie, la chanteuse de jazz, Abbey Lincoln a prêté son beau visage tendre et sa voix émouvante. Ivan Dixon qui joue dans le style de l'« Actor's Studio », cher à toute la jeune génération des acteurs américains, a fait du personnage complexe de Duff Anderson une création qui le hausse au niveau du célèbre et anonyme voleur de bicyclette.

René DAZY.

— En V.O. : Cinéma « Le Racine », 6, rue de l'Ecole-de-Médecine.

UNE HISTOIRE DE TOUS LES JOURS

Un jeune Noir, Duff Anderson (Ivan Dixon), fait partie d'une équipe de cheminots travaillant sur la voie dans le Sud des Etats-Unis. Sans attaches, sans contact avec les Blancs, il est libre et insouciant.

Sa rencontre avec Josie (Abbey Lincoln), fille d'un pasteur noir, va transformer sa vie. Duff et Josie s'aiment. Cependant Duff recule devant les sujétions du mariage.

Le spectacle de son père, vieillard aigri, alcoolique, soutenu seulement par l'affection et le dévouement de sa compagne, Lee (Gloria Foster), la détresse d'un enfant, né d'une liaison passagère de Duff, modifient l'état d'esprit de ce dernier et l'amènent à épouser Josie.

Duff et Josie habitent désormais une ville et Duff devient ouvrier d'usine. Il découvre un monde, nouveau pour lui, où les Noirs — et notamment son beau-père, le pasteur — s'inclinent devant les Blancs pour préserver leur paix.

La naturelle dignité de Duff fait de lui, sans qu'il l'ait prémédité, un rebelle. Chassé de partout, seul contre tous, dans un moment de faiblesse, il prend la fuite et se réfugie chez son père qui est tout près de mourir.

Confronté avec l'agonie de son père, Duff reprend conscience. Emmenant avec lui l'enfant qu'il avait abandonné, il retourne auprès de sa femme, décidé à lutter et à assumer coûte que coûte ses devoirs d'homme responsable.

sans plus ; il nous donne une image bien désolante de notre monde, puisque l'oppression séculaire de l'homme de couleur par le blanc ne serait plus la victoire d'un groupe humain techniquement plus avancé sur un groupe qui l'est moins, mais ni plus ni moins que le triomphe du mal sur le bien. A moins que l'on ne considère que la vertu de l'homme coloré découle

JOSÉPHINE BAKER A LA « TRICONTINENTALE »

La grande artiste Joséphine Baker s'est rendue à La Havane pour participer à la conférence « tricontinentale », (Asie, Afrique et Amérique du Sud). Le quotidien « Granma », de Cuba, a profité de sa présence à La Havane pour l'interviewer :

Joséphine Baker — écrit le journaliste cubain — est plus spontanée et plus sympathique que ce que l'on peut imaginer. Son esprit n'a pas changé bien qu'elle soit à demi-retirée du théâtre. Cette impression, elle l'a donnée dès le premier contact.

« Converser ? Mais bien sûr. Tout de suite. Dinons ensemble, c'est une bonne occasion pour parler. »

Elle est arrivée il y a seulement trois heures et elle parle constamment de l'hiver ensoleillé de La Havane, bien qu'elle le connaisse déjà. Elle est venue pour la première fois dans la capitale cubaine, il y a quarante ans. Elle a rendu éloges à la végétation cubaine qui orne l'Hôtel Habana Libre où elle est logée en qualité d'invitée à la Conférence Tricontinentale.

« Avant, il n'y avait pas de si grands et si beaux hôtels, dit-elle. Quand je suis venue à La Havane, j'ai rencontré de nombreuses difficultés pour trouver une chambre. C'était absurde, mais les gens à Cuba avaient des difficultés pour pouvoir loger dans un hôtel, à cause de la couleur de leur peau. Certes, La Havane a beaucoup changé à tous les points de vue. »

— Et comment avez-vous été invitée à Cuba ?

« C'est moi qui ai voulu venir à Cuba. Je veux jouer pour le peuple cubain. Cuba m'intéresse beaucoup. Je voulais voir de mes propres yeux la Révolution cubaine. Excusez-moi, mais en principe je ne crois pas ce que disent les journalistes. Je n'ai pas une opinion bien arrêtée, mais je

pense qu'ici l'on travaille pour le progrès de l'humanité et ceci est mon idéal dans la vie. C'est à lui que j'ai dédié la plus grande partie de mes efforts, quelquefois sans être comprise. »

Joséphine demande : « Connaissez-vous mes idées ? Sinon, vous ne me connaissez pas... »

« Effectivement, je ne milite pas dans un parti politique. J'ai toujours pensé que l'on ne devait pas s'occuper de questions que l'on ne comprenait pas. Et je ne pense pas que pour lutter pour la compréhension entre les peuples, il soit nécessaire de s'affilier. »

Joséphine Baker a chanté dernièrement



Joséphine Baker et quelques-uns de ses enfants

en Afrique, au Ghana et en Guinée. A Cuba, elle veut comparer la réaction des jeunes avec le brillant succès qu'elle eut auprès de leurs parents et leurs grands-parents. Elle chantera des chansons d'hier et d'aujourd'hui, en français, en anglais et aussi en espagnol.

« L'ambiance de la Conférence est merveilleuse, dit-elle. Cela me plaît de voir réunies tant de personnes de différents pays et de différentes caractéristiques, mais appartenant toutes à la grande race humaine, la seule véritable, essayant de s'entendre. Et paraissant y réussir. »

Nous parlons de ses enfants. De ses 13 enfants de différentes nationalités. Elle se consacre à leur éducation.

« Vous savez qu'ils sont un symbole. Ils prouvent que l'humanité peut s'entendre et vivre comme des frères malgré les difficultés. »

« Mes 13 enfants sont une preuve de tout ceci et une partie de ce rêve. Eux comprennent très bien mon idéal de liberté et de progrès, et ce qu'ils représentent en tant que symbole. Parfois ils se trouvent en contradiction avec le monde, ou en contradiction entre eux. Ils viennent et me le disent. C'est quelque chose de touchant, cela réconforte. »

CE QUI VIENT AU MONDE POUR NE PAS TROUBLER NE MERITE NI REGARD NI PATIENCE (René Char)

« La Cage de Verre est un mauvais film... Impudique parce qu'on y bavarde, en image aussi bien qu'en paroles » (ARTS).

« Film digne et pudique d'une émotion contenue... Un nouveau jalon sur la voie royale ouverte par Hiroshima mon amour. » (L'EXPRESS).

« Film trop ambitieux » (L'AUREOLE).

« Son sujet demeure un des plus passionnants et des plus angoissants qui soient. » (FIGARO LITTÉRAIRE).

« Un film de cette gravité exigeait autre chose que la passion qui l'a fait naître » (LE MONDE).

« Un film qu'il faut avoir vu, quand on croit encore aux valeurs humaines et aux vertus de la mémoire » (L'HUMANITE).

« Son thème ?... la notion de responsabilité individuelle et collective... et aussi un très beau film d'amour » (L'HUMANITE-DIMANCHE).

« Un acte de courage et de foi... du plus haut intérêt... » (CENTRALE CATHOLIQUE).

« Il secoue un peu notre indifférence ; c'est dire que je suis pessimiste sur sa carrière commerciale » (CANARD ENCHAINE).

« On observe une éclaircie parfois. Et même quelques éclairs, de-ci, de-là » (FIGARO).

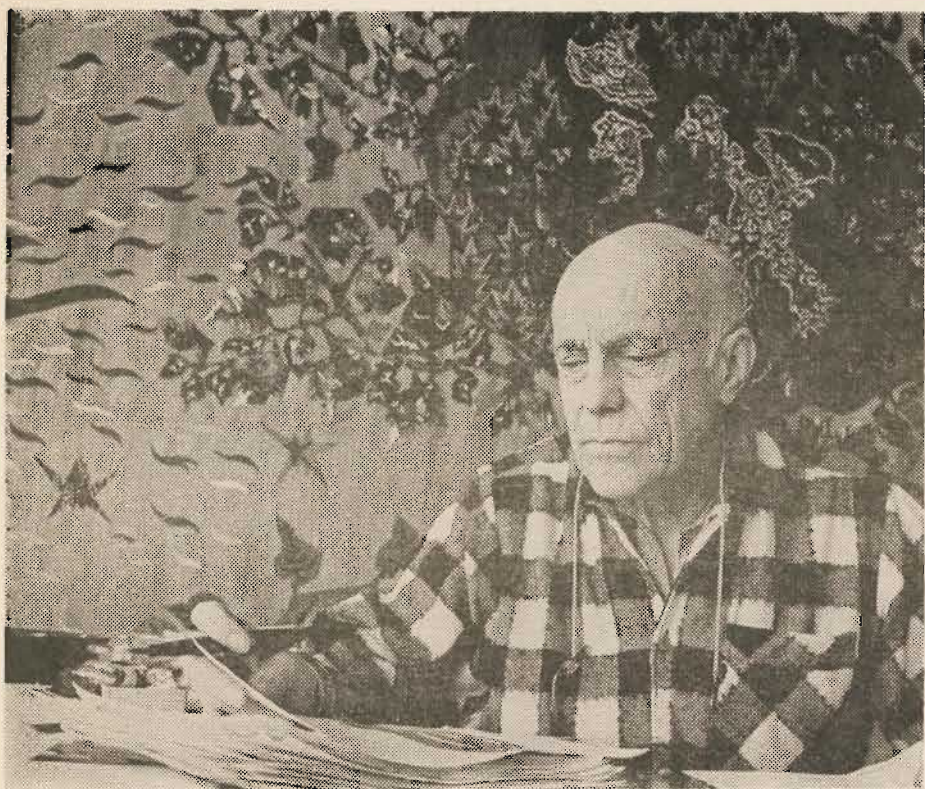
« Il faut féliciter les auteurs d'avoir eu l'idée et le talent de faire ce film émouvant » (FRANCE-SOIR).

Parce qu'ils croyaient nécessaire de dénoncer une fois encore le racisme ;
parce qu'ils pensaient que le cinéma devait être en « prise directe » sur les problèmes de notre temps ;
parce qu'ils doutaient que le public soit toujours et exclusivement sensible à la cape et à l'épée, à l'espionnage et à la mitraille ;
parce qu'ils espéraient faire un film qui soit le reflet d'une certaine vigilance ;
quelques auteurs, comédiens, techniciens, ont entrepris et réalisés, sans appui et sans concours d'aucune sorte :

LA CAGE DE VERRE

Sélectionné par la Critique Internationale pour le Festival de Cannes 1965. Sélectionné pour représenter Israël au Festival de Moscou 1965. Premier Prix au Festival de Mannheim 1965. Prix International de l'Eglise Evangélique - Mannheim 1965. Prix de l'Université Populaire - Mannheim 1965.

Le film sortira sur les écrans parisiens au début de février 1966 et en province dans les villes suivantes : LYON : Cinéma Star, fin janvier ; LILLE : Cinéma Lilac (mars 1966) ; MARSEILLE : Cinéma Le Paris ; TROYES : Cinéma Alhambra (avril 1966).



ARTS

JEAN LURÇAT LE NOVATEUR

Il importe de donner à sa vie une transcendance, disait récemment encore Jean Lurçat. Cela, il sut admirablement le faire. Il sut donner à son existence une signification qui la dépasse, se consacrer à la grande œuvre qui permet à un créateur d'avoir prise même sur la mort. Jusqu'à ce dernier matin clair à Saint-Paul-de-Vence, sa présence nous était une invitation à l'ardeur de vivre, à la lucidité, au combat, une exhortation à la joie de créer. Elle était aussi la gentillesse, la fraternelle simplicité.

DE LA SOLITUDE A LA SOLIDARITE

Il avait le rire jeune de certains êtres soulés d'un bloc, ou qui ont surmonté leurs contradictions. J'admirais surtout en lui cette unité foncière, inséparable à mon sens de son inspiration, et si évidente qu'elle semblait aller de soi. Le maître de l'art mural contemporain, ce créateur dont le souffle ressuscitait un art depuis des siècles tombé en décadence, ne fut pas par hasard partisan de toute grande cause humaine, patriote, résistant des maquis du Lot, communiste, membre actif de notre Mouvement. La transcendance que Jean Lurçat sut imposer à son passage parmi nous tient à cette corrélation absolue entre le peintre et l'homme, entre l'action de chaque jour et la rénovation d'un grand art national.

Il y avait eu d'abord l'univers pétrifié des peintures, solitude et glaciers, et ces terres de cataclysme où les arbres prennent feu, c'étaient déjà 39 et l'Espagne... Lurçat aimait à raconter le tournant de son imagination plastique, cette révélation soudaine qu'il eut de la solidarité.

« Passant de la peinture de chevalet à la tapisserie, nous disait-il, je cessai d'être un homme seul. Je travaillai désormais en équipe. Mon œuvre ne pouvait prendre corps qu'avec la participation des autres... »

Cette expérience morale correspondait à l'éclatement de son génie propre, celui de peintre licier. Sa maîtrise avait longuement mûri entre les premières tapisseries que sa mère exécutait au canevass en 1917 et l'été de 1938, celui de l'émerveillement devant « l'Apocalypse » d'Angers. L'année d'après, c'était la guerre. Pour Lurçat et ses compagnons, c'était aussi l'épreuve décisive d'Aubusson, qui marqua la renaissance de la tapisserie française.

L'EPOPEE D'AUBUSSON

On imagine mal une fois la bataille gagnée, et la gloire, ce que furent l'apprenti du combat, la détermination nécessaire pour vaincre. Il m'a fallu visiter les ateliers d'Aubusson pour voir le monde d'incompréhension, de routine,



de misère, que durent affronter les pionniers de la tapisserie moderne. Rien de ce qui resplendit aujourd'hui comme une réussite fabuleuse ne fut alors facile. « Nous en étions à l'hiver 1939, écrit Lurçat. Nous gelions dans nos ateliers ; Gromaire sous les toits, chez Goubely, sans reculer pour ses grandes pièces ; Dubreuil d'un côté ; et moi de l'autre, chez Tabard, dans de vastes halls ou plus d'un matin nous trouvâmes nos couleurs gelées. Et puis les crédits étaient maigres, les soutiens plutôt rares... »

Cependant qu'il crée « l'Hallali », le « Pêcheur », cet « Homme aux coqs » que les S.S. brûleront avec son atelier en 1944, Lurçat rend à la laine son langage spécifique, opère une véritable révolution dans l'art des liciers en réduisant à une vingtaine les tons employés. Il trouve moyen d'intéresser à la destinée de la tapisserie des amateurs d'art, des collectionneurs, des directeurs de galerie, des collectivités, une multitude d'artistes, Dufy, Derain, Boris, Tassitzky, Dom Robert, Marc Saint-Saëns, Jean Picart-le-Doux, Robert Wogensky... A partir de 1945, l'Association des Peintres-Cartonniers fondée autour de Denise Majorel s'efforcera de mettre à la portée de tous des créations prestigieuses.

LA TENTURE DES SOLEILS

« La nuit s'ouvre... » Ainsi s'intitulait l'une des premières œuvres de Jean Lurçat. Depuis la Libération chacun garde au cœur l'éblouissement des soleils qu'il inventa, ces poissons, ces oiseaux porteurs de légendes, les jardins qui s'ouvraient à la mesure de nos rêves.

L'une des grandes émotions qui me revienne à la mémoire, ce fut un dimanche de soleil à Saint-Céré, ses tapisseries monumentales tendues au long des rues et leur beauté inouïe, sans prix, étroitement mêlée à la fête populaire.

Ce monde imaginaire qui préfigure tout le bonheur possible, Lurçat l'a conçu en fonction de l'homme, en marche à travers le temps, et qu'habite la plus haute espérance. Confrontant l'allégresse à « la fin de tout », Hiroshima à la « Tenture des soleils », sa création ne cesse d'exalter la fraternité de l'espèce, ce rêve profond qui pour chacun donne sens au sacrifice, et sens à la vie.

Juliette DARLE.

POURQUOI UN COMITÉ DU PRÊT A PORTER?

La création d'un Comité d'Action Antiraciste par un groupe de commerçants et fabricants du « Prêt à Porter », dont l'appel a paru sur une page de notre dernier numéro, a fait quelque bruit dans la profession... et ailleurs. Nous avons demandé à l'un des animateurs de ce Comité, Daniel Hechter, qui en assure la présidence, de nous apporter quelques précisions...

— Jusqu'à présent, nous a-t-il dit, nous étions quelques-uns — la plupart des jeunes — à penser qu'une action devait être menée contre le racisme... Mais il a fallu la rencontre avec certains dirigeants du M.R.A.P., au dernier Salon du Prêt à Porter pour que cette simple convergence de points de vues aboutisse à une initiative organisée. Tout est allé très vite. Et la poignée que nous étions est devenue, après un mois, une bonne quarantaine...

— Pourquoi une telle action ?
— Le racisme, l'antisémitisme ne nous atteignent pas personnellement dans la période présente. Mais ces fléaux existent. Chacun peut un jour en être victime, et il vaut mieux prévenir que guérir. Et puis, nous éprouvons un devoir de solidarité envers ceux qui sont actuellement frappés ou menacés de l'être. Nous pensons que toutes les formes de racisme sont liées, et que défendre une seule catégorie de victimes ce serait aussi, au fond, être raciste... C'est parce que nous avons trouvé au M.R.A.P. un état d'esprit véritablement antiraciste que nous nous sommes, avec beaucoup d'espoir, affiliés à ce Mouvement.

— Quelles méthodes entendez-vous utiliser ?

— Le racisme consiste à humilier certains hommes : nous estimons que l'on doit retourner cette méthode contre les racistes eux-mêmes, du moins ceux qui font consciemment le mal. Une fois démasqués, il faut à leur tour les mettre au ban de la société, les isoler, les boycotter. Il faut qu'ils trouvent à qui parler. Et puis, nous devons favoriser la diffusion des idées antiracistes. Des manifestations publiques, et je dirai même publicitaires sont envisagées. C'est un vaste travail de propagande, d'éducation...

— Et dans l'immédiat ?...

— Nous nous sommes fixés pour première tâche, en élargissant notre Comité, de donner à « Droit et Liberté » des moyens suffisants pour pouvoir étendre son influence, toucher un nombre toujours plus grand de lecteurs. Nous le faisons parvenir dans notre profession à plusieurs milliers de personnes, à qui nous demandons un soutien.

Mais nous ne sommes pour le moment, d'ailleurs, qu'un Comité provisoire, et

nous ne prétendons pas tout régler. Pour avoir l'avis de nos confrères et aussi leur concours, nous allons leur soumettre prochainement un questionnaire et organiser un débat.

— Votre initiative est originale. Pensez-vous qu'elle puisse être répétée ?...



Daniel Hechter

— Je le souhaite. Il faudrait que de tels comités se créent dans d'autres branches professionnelles. Je sais que des enseignants antiracistes ont constitué un groupe. De même les étudiants. On peut en concevoir de toutes sortes : travailleurs d'une grande entreprise ou d'une industrie déterminée, médecins, juristes, commerçants de différents secteurs, etc. La multiplication d'initiatives de ce genre ne peut que renforcer l'action contre le racisme.

Ici et là...

• A BOURGES, le 20 janvier, le président Pierre Paraf inaugure à 18 h. 30, l'exposition Lincoln à la Maison de la Culture ; à 21 heures, il présente le film « One Potato, two Potato ».

• C'EST LE DIMANCHE 23 JANVIER, à 10 heures (et non le 29, comme notre dernier numéro l'indiquait) qu'a lieu à Paris la séance organisée par le Comité lycéen du M.R.A.P., au cinéma « Le Marais ». Après la projection de « One Potato, two Potato », débat animé par Charles Palant, secrétaire général du M.R.A.P.

• A CHAMPIGNY, la remise des cartes 1966 a eu lieu le dimanche 16 janvier, au Foyer des Vieux, en présence de Charles Ovezarek, membre du Bureau National du M.R.A.P.

• A LA FACULTE DES SCIENCES D'ORSAY, sous l'égide du M.R.A.P., du Cercle Culturel Joliot-Curie, et de l'Association Générale des Etudiants, a eu lieu une conférence-débat sur le thème : « Biologie et racisme ». Un exposé a été fait par M. Jean Hiernaux, maître de recherches au C.N.R.S., chargé de cours à la Faculté des Sciences de Paris. La réunion était présidée par M. L'Héritier, professeur à la Faculté des Sciences d'Orsay.

• A LA CITE UNIVERSITAIRE DE PARIS, trois cents étudiants environ ont participé à la conférence-débat qui a eu lieu au Pavillon de la F.O.M., avec la participation de Jean-François Held, co-auteur du livre « Les Français et le racisme ».

• A MONTREUIL, Madeleine Reberrioux, membre du Conseil National du M.R.A.P., a présenté le film « One potato, two potato » à la Maison des Jeunes.

• A NIMES, au cours d'une conférence sur le racisme, organisée par le Cercle Marie-Thérèse-Noblet, M. Vincent Bonrandi, professeur au lycée, a souligné l'action du M.R.A.P., du Centre de Liaison

des Educateurs contre les Préjugés Raciaux (C.L.E.P.R.) et cité la lutte menée par notre journal (« La Croix du Gard », 26-12-1965).

• LE M.R.A.P. ETAIT REPRESENTE par Alexandre Chil-Kozłowski, secrétaire national, au gala de l'Union des Sociétés Mutualistes Juives, à la Mutualité, et à la réception organisée, salle Lancry, en l'honneur de la chorale de Lodz ; par Alain Gausset, membre du Bureau National, à la conférence de Larbi Bouguerra sur « le racisme anti-nord-africain », le 20 décembre au siège de l'A.E.M.N.A. ; par Michèle Druot, membre du Conseil National, au congrès de la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire.

L'AFFAIRE DU « PARIS-LONDRES » Procès le 1^{er} février

En septembre 1964, cinq Antillais, que l'on avait refusé de servir, en raison de la couleur de leur peau, dans une brasserie parisienne proche de la gare du Nord, portaient plainte. Le M.R.A.P. leur apporta son appui, et plusieurs membres de notre Mouvement, témoins de l'incident, appelèrent la police pour un constat. Après une longue instruction et une confrontation entre les victimes de la discrimination, les témoins et le personnel de la brasserie, l'affaire va enfin être jugée.

Le procès aura lieu le 1^{er} février 1966 à 13 heures, devant la XII^e chambre correctionnelle, au Palais de Justice de Paris.

ACOQUERIR, au début de l'année, la Carte d'une association, c'est une façon de lui présenter ses vœux. Et en même temps, c'est contribuer à ce que ces vœux se réalisent, dans la mesure où un tel geste constitue un soutien à la fois moral et financier, indispensable pour mener à bien toute action sociale.

Éditées depuis quelques semaines, envoyées à de nombreux amis, notamment aux abonnés de ce journal, les Cartes 1966 valent au M.R.A.P. un courrier quotidien qui confirme l'intérêt grandissant dont il bénéficie. Un seul chiffre suffit à souligner cette progression : pendant les quinze premiers jours de janvier, sont parvenues au siège du Mouvement deux fois plus d'adhésions que pendant la même période en 1965, et celles-ci représentent un montant deux fois plus élevé. Il est intéressant, également, de noter la grande diversité des milieux d'où proviennent ces témoignages de sympathie agissante : écrivains et artistes, ouvriers et employés, personnalités politiques et syndicales de toutes tendances, étudiants et enseignants, commerçants et industriels, juristes, ingénieurs, techniciens, etc.

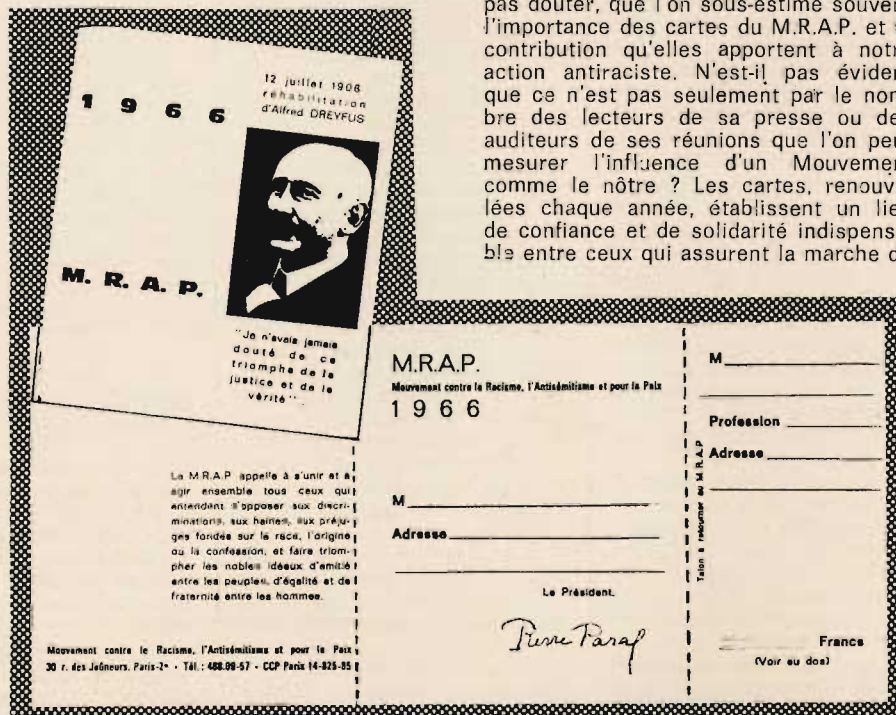
Quel précieux encouragement, pour la direction du M.R.A.P., que de parcourir ces petits rectangles de carton où les noms les plus illustres se mêlent à des milliers d'autres, connus ou inconnus. Faut-il rappeler, à titre d'exemple, que l'un de nos plus éminents amis, M. Vincent Auriol, ancien président de la République, dont la disparition est partout ressentie douloureusement, avait à honneur chaque année de renouveler sa Carte du M.R.A.P., ponctuellement, avec une simplicité qui était celle d'un grand citoyen, pleinement conscient de ses responsabilités. Comment douter de la noblesse d'une cause, de l'efficacité d'une action, qui recueillent ainsi l'appui d'hommes et de femmes venus de tous les horizons, unis — en dépit de toutes les divergences qui peuvent les séparer en d'autres domaines — pour que reculent les préjugés et les haines d'un autre âge, pour qu'écluse un peu plus de compréhension, de tolérance, d'amitié chez nous et dans le monde entier ?

CE serait pourtant une grave erreur de croire que tous les problèmes se trouvent, de ce fait, automatiquement résolus. Lors de sa dernière session, en novembre, le Conseil National du M.R.A.P. a mis l'accent sur des

A CHACUN DE VOUS...

PAR
Hugues STEINER

Président du Comité de Gestion
et de Propagande.



La carte du M.R.A.P. 1966, dont la diffusion se poursuit, rappelle que cette année marque le 60^e anniversaire de la réhabilitation d'Alfred Dreyfus. Sous le portrait de celui-ci, une phrase de son journal, écrite après la décision de la Cour de Cassation reconnaissant son innocence. (Sur la carte de 1965 figurait le visage d'Abraham Lincoln).

imperfections que nous ne sommes pas encore parvenus à surmonter.

En 1965, le nombre de Cartes du M.R.A.P. placées était nettement inférieur à celui des abonnés de « Droit et Liberté », ce qui prouve que beaucoup de nos lecteurs n'ont pas cru devoir apporter au Mouvement dont notre mensuel est l'organe, leur appui, serait-il symbolique — puisque le montant de la carte est indéterminé, laissé à l'appréciation

de chaque souscripteur. En outre, si la plupart des Cartes ont été diffusées centralement, seul un petit nombre a été pris en charge par les comités départementaux ou locaux, moins encore individuellement par nos militants.

Cette double faiblesse montre, à n'en pas douter, que l'on sous-estime souvent l'importance des cartes du M.R.A.P. et la contribution qu'elles apportent à notre action antiraciste. N'est-il pas évident que ce n'est pas seulement par le nombre des lecteurs de sa presse ou des auditeurs de ses réunions que l'on peut mesurer l'influence d'un Mouvement comme le nôtre ? Les cartes, renouvelées chaque année, établissent un lien de confiance et de solidarité indispensable entre ceux qui assurent la marche du

que nous multiplions pour lui faire face. Est-il besoin de vous préciser qu'un tel journal ne peut pas vivre par les abonnements et la publicité : bien d'autres, mieux armés, ont succombé ! Des subventions permanentes sont nécessaires de la part du Mouvement, et celui-ci, entre autres ressources, doit compter sur les Cartes annuelles. Mais, indépendamment même de cet aspect matériel, la Carte exprime, répétons-le, une approbation, une adhésion à nos efforts que ni vous, ni nous, ne saurions négliger.

Et vous, militants, amis qui souhaitez faire plus qu'apporter votre propre présence à nos côtés, qui faites plus déjà, en participant aux réunions du M.R.A.P., en assurant l'organisation et le succès de ses différentes manifestations, en quoi pouvez-vous améliorer votre participation à notre commune entreprise ? Eh bien, en ayant toujours sur vous des Cartes 1966. En conclusion d'une rencontre, d'une conversation, d'un débat, vous aurez tant d'occasions de les placer autour de vous, plutôt que de laisser sans suite concrète les marques d'amitié pour le M.R.A.P. que vous recueillez si souvent !

Quant aux comités locaux et départementaux, nous les invitons à organiser systématiquement les réunions pour la remise des Cartes ; à rendre visite à nos amis et sympathisants, à en gagner d'autres : réalisée collectivement, une telle tâche ne peut qu'aboutir à de très sensibles progrès.

BIENTOT, nous aurons à nous préoccuper d'autres tâches. La Journée Nationale, contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix, cette grande manifestation que le M.R.A.P. suscite chaque année, mobilisera toutes nos forces. Ceux qui excitent au racisme et à l'antisémitisme, dans une impunité à peu près complète, créent un climat qui requiert de notre part une activité croissante, que ce soit la riposte immédiate, les poursuites judiciaires, ou l'immense travail d'éducation de la jeunesse et de l'ensemble de l'opinion publique, sans lequel on ne peut concevoir le succès de nos efforts.

Il y a pour notre initiative, un champ d'action pratiquement illimité. Du succès de notre actuelle campagne en faveur des Cartes 1966 dépend aussi, pour une grande part, le succès de notre action dans l'année qui commence.

M.R.A.P. et ceux qui approuvent ses réalisations, ses objectifs.

Il convient donc, en 1966, dès maintenant, de faire mieux.

QU'IL me soit permis de m'adresser à chacun de vous, amis lecteurs, vous qui êtes informés régulièrement, grâce à « Droit et Liberté », de l'actualité du racisme et des initiatives



Débat à la Sorbonne

Le 12 janvier, le Comité étudiant du M.R.A.P., auquel s'était associée la Fédération des Groupes d'Études de Lettres, organisait à la Sorbonne un débat sur le livre « Les Français et le racisme », de P.-H. Maucois, Albert Memmi et J.-F. Held. Soirée passionnante, au cours de laquelle les trois auteurs eurent à répondre à nombre de questions. L'assistance juvénile qui emplissait l'amphithéâtre Descartes hachait d'applaudissements leurs interventions ainsi que celles du R.P. Riquet, de Jean Suret-Canale, de Charles Palant, secrétaire général du M.R.A.P. Jean-Pierre Hirsch, président du Comité étudiant, avait fort à faire pour donner la parole à tous ceux qui la demandaient.

Ce débat, qui s'est déroulé d'un bout à l'autre dans une atmosphère de totale franchise, et qui eut des moments de réelle émotion (lorsque fut évoquée par exemple la condition des métis), ne pouvait évidemment pas épuiser le sujet. Il

devait en tout cas faire apparaître de façon éclatante l'actualité du problème raciste, ses répercussions au Quartier Latin, et la nécessité de soutenir l'action salutaire menée par le M.R.A.P.

Soulignons que plusieurs libraires du Quartier Latin avaient annoncé la soirée dans leurs vitrines en organisant des expositions de livres et de photos sur le racisme.

(Ci-dessus, de gauche à droite : Charles Palant, le R.P. Riquet, J.-F. Held, Albert Memmi, P.-H. Maucois ; Jean Suret-Canale, le professeur V. Jankélévitch ; une vue de la salle).

★

Après le succès du débat du 12 janvier, le Comité étudiant du M.R.A.P. prend des dispositions pour développer son action. Il appelle les étudiants antiracistes à lui apporter leur concours. Ses réunions ont lieu chaque lundi à 18 h. 30, au siège du M.R.A.P., 30, rue des Jeuneurs, Paris 2^e.

L'EXPOSITION LINCOLN A CLERMONT-FERRAND

L'exposition Abraham Lincoln, organisée par le M.R.A.P., s'est déroulée avec un grand succès à Clermont-Ferrand, du 8 au 14 mai. Son inauguration, à la Bibliothèque municipale, a eu lieu en présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles M. Champeboux, sénateur du Puy-de-Dôme ; M. le bâtonnier Raugier, adjoint, représentant M. Montpied, sénateur-maire de Clermont-Ferrand ; M. Fleury, secrétaire général du rectorat, représentant M. Lapalus, recteur de l'Université ; Mlle Chevalier, bibliothécaire.

Aux côtés des responsables du M.R.A.P. : Georgette Lavin, Claude Dantziger et M. Abitboul, se trouvaient les représentants

des différents groupements qui s'étaient associés à la réalisation de cette initiative : M. Mansat, président de l'Association générale des Étudiants clermontois ; Mme Mercier, d'« Auvergne-Loisirs » ; MM. Hassan et Diallo pour la Fédération des Étudiants d'Afrique Noire ; M. Candore, secrétaire général de la Fédération des Œuvres Laïques ; le Dr Gindin, pour la Ligue des Droits de l'Homme ; M. Lemarchand pour « Peuple et Culture » ; M. Lagarde et Mlle Gachon pour « Travail et Culture ».

Répondant aux remerciements de Claude Dantziger, MM. Champeboux et Raugier soulignèrent tour à tour, en de brèves allocutions, l'intérêt de l'exposition et

la nécessité de poursuivre la lutte contre le racisme.

Pendant toute la durée de l'exposition, on a constaté, parmi les visiteurs, la présence de nombreux étudiants et lycéens, parfois venus par classes entières avec leurs professeurs.

UNE CONFERENCE

Dans le cadre de l'exposition Lincoln, une conférence a été faite, le 11 janvier, au cinéma « Pigalle », par Albert Lévy, secrétaire national du M.R.A.P. sur le thème : « Racisme et antiracisme en 1966 ». Dans l'assistance se trouvait une forte proportion de jeunes. La soirée se termina

par la projection du film de James Blue, « La Marche ».

UNE PHOTO VOLEE

Le dernier panneau de l'exposition Lincoln, évoquant les aspects actuels du racisme et l'action du M.R.A.P., présentait, entre autres, une photo où l'on voit les hommes de Tixier-Vignancour jouant de la matraque à Clermont-Ferrand lors du meeting qui eut lieu en mai dernier. Nos amis clermontois se sont aperçus, peu avant la fin de l'exposition que cette photo avait été volée — sans doute par un amateur de « souvenirs »... Plainte a été déposée.

Nos deuils

Vincent AURIOL

La mort du président Vincent Auriol a profondément affecté tous les amis du M.R.A.P. membre du Comité d'Honneur de notre Mouvement, à chacune de nos manifestations, de nos campagnes, il ne manquait jamais, par ses messages chaleureux, d'exprimer son soutien si précieux à la cause que nous défendons.

En notre nom le président Pierre Paraf s'est rendu au domicile parisien de M. Vincent Auriol pour lui rendre un dernier et douloureux hommage. D'une déclaration de Pierre Paraf, parue dans *Combat* du 3 janvier, nous extrayons ce passage :

« Au cours de ces dernières années, j'ai eu l'occasion d'éprouver maintes fois la bienveillance et l'amitié efficaces du président Vincent Auriol.

« Il nous donnait spontanément son témoignage devant les tribunaux lorsque nous défendions toutes les victimes du racisme. Il prenait la peine de m'écrire, de commenter mes ouvrages, avec la gentillesse et l'indulgence d'un fils du pays du soleil et du pays du socialisme... »

« Avec Vincent Auriol, c'est un reflet de l'âme de la France qui semble s'évanouir, mais qui continue de rayonner en nous. »

A Mme Auriol, à sa famille, nous exprimons nos très sincères condoléances. (Voir page 3 l'article de Jean-Pierre Bloch.)

Jean LURÇAT

Avec Jean Lurçat, c'est un autre membre du Comité d'Honneur du M.R.A.P. qui nous quitte. Ce grand artiste, qui était aussi un grand cœur apportait à notre Mouvement le concours prestigieux d'une fidélité jamais démentie. Il était de ceux qui, en 1964, avaient offert des œuvres à notre Mouvement pour l'exposition-vente de tableaux, de tapisseries et de sculptures, organisée au Palais Galliera. A toute occasion, il nous disait sa sympathie sans réserve pour notre action.

Le président Pierre Paraf a adressé à Mme Lurçat et à sa famille, les condoléances du M.R.A.P.

(Voir page 11 l'article de Juliette Darle.)

Henry TORRES

La grande voix d'Henry Torres s'est tue, qui fit entendre si souvent à la barre des Cours d'Assises et aux tribunes des meetings les accents de la justice bafouée et les appels à la défense de la dignité humaine.

Avocat de maintes nobles causes, Henry Torres devait tout naturellement s'associer au M.R.A.P. à bien des occasions. L'une des dernières fut la manifestation organisée au Cirque d'Hiver lors de l'arrestation d'Eichmann. Depuis, il nous avait envoyé fréquemment des messages exprimant son soutien.

Nous avons appris avec une profonde douleur la mort de ce grand ami.

Nos joies



Notre cher ami Henri Krziwkoski, l'un des doyens du M.R.A.P., membre du Conseil National, vient d'être nommé Chevalier de l'Ordre National du Mérite, pour son activité professionnelle de 50 ans dans la fourrure.

Cette distinction méritée tant pour l'activité professionnelle que sociale de notre ami est pour nous une grande joie.

Que ce militant antiraciste de toujours, dont le dévouement inlassable et la clairvoyance forcent l'admiration, trouve ici, avec nos cordiales félicitations, les vœux affectueux de tous les amis du M.R.A.P.

NAISSANCE

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance du petit Manuel, second fils de notre ami Vanko ROUDA.

Toutes nos félicitations et nos vœux les meilleurs.

ANNIVERSAIRE

Notre ami A.-H. Kenig, dévoué militant du M.R.A.P., vient de célébrer son 75^e anniversaire. Nous lui exprimons nos félicitations et nos vœux chaleureux.



DEMAIN...

(...) Le Débat organisé par le M.R.A.P. était consacré à la déclaration conciliaire sur les juifs. Il est curieux qu'il ait été si peu fait allusion à l'ensemble du travail qui s'opère à Vatican II, au schéma XIII et à l'ampleur du mouvement œcuménique en général. Les changements en cours sont profonds et personne ne peut dire jusqu'où ils iront. Mais personne sans doute non plus n'est en droit d'attendre que l'évolution de l'Eglise catholique la ramène à l'unité de l'humanité sur le terrain de la morale laïque telle qu'actuellement nous croirions pouvoir la définir. Personne, en somme, ne peut dire ce que c'est, ou plutôt ce que ce sera. Il a été plusieurs fois affirmé que la suppression de tous les racismes et de tout antisémitisme ne pouvait se situer que dans une perspective d'avenir. C'est ce sens « dialectique » qui a permis à M. G. Murry d'éclairer la question de façon aussi magistrale.

L'Eglise catholique d'aujourd'hui ne se défera pas de son « impérialisme constantinien » à l'égard du monde laïc d'aujourd'hui ; mais l'Eglise de demain pourra sans aucun doute retrouver le monde de demain ; l'Occident d'aujourd'hui restera raciste à l'égard du Tiers Monde, mais le Monde tout court de demain ignorera les incompréhensions parce que les notions même de premier, second et troisième monde n'auront plus aucun sens ; ce n'est pas la femme d'aujourd'hui mais celle de demain qui trouvera sa place d'être humaine à part entière. De même, c'est l'Enfant de demain qui sera « décolonisé » parce que la notion même d'adulte aura perdu son sens l'aliénation.

Alors, alors seulement, sera réalisée la prophétie d'Isaïe !

J. DROUET
Corbeil-Essonnes

L'EGLISE ET LES JUIFS

Au cours de la congrégation générale du 15 octobre, le Concile du Vatican a eu à se prononcer sur les conclusions du cardinal Bêa concernant la Déclaration sur les rapports de l'Eglise avec les religions non chrétiennes, et notamment sur le paragraphe 4, qui a trait à la religion juive.

Il a précisé que la motivation de la décision à prendre pour regretter la persécution contre les juifs devrait être clairement énoncée par l'insertion des mots suivants : « L'Eglise, non à cause de motifs politiques, mais poussée par la charité évangélique (souligné par moi)... déplore... etc... ».

Il ne me semble pas que ce tour donné à la motivation de la nouvelle attitude de cette institution, construite dans le monde terrestre, qu'est l'Eglise, reflète la réalité. Il me paraît que, dans l'occurrence, elle a eu à se déterminer politiquement et non théologiquement. Cela résulte du contexte historique lui-même, qui est constitué par les conditions modernes dans lesquelles vivent les sociétés religieuses. Leurs évolutions et leurs mutations sont dues objectivement et principalement à des facteurs économiques, politiques et sociaux, et c'est là, en particulier, que se trouve la base fondamentale de l'*aggiornamento*.

Comme il faut considérer que l'antisémitisme est avant tout un phénomène politique, de caractère rétrograde et antisocial, laisser de côté l'aspect politique de la question juive pour se retrancher derrière des considérations strictement religieuses équivaut à laisser planer le doute sur la conception que doivent avoir les chrétiens sur l'antisémitisme en tant que facteurs de conflits et de désordres.

Pourrait-on objecter que l'Eglise, institution religieuse, ne doit pas sortir du cadre de sa

finalité, qui est hors de ce monde ? Cette objection ne serait pas pertinente, et la preuve en est que l'intervention de Paul VI à la tribune de l'O.N.U. en faveur de la paix a un caractère politique. Cela se comprend, car le fait religieux est avant tout un fait social et il ne peut être détaché de l'ensemble des conditions terrestres dans les divers milieux où il se manifeste. Il est du reste plus facile de dire qu'on ne fait pas de politique que de n'en pas faire effectivement.

Au surplus, la motivation que je critique ici aboutit, présentée comme étant strictement d'ordre théologique, à accuser l'Eglise d'avoir commis une erreur regrettable se rattachant à son enseignement. Et cela risque de contribuer à désorienter la confiance des fidèles en la véracité de cet enseignement. Cet inconvénient ne serait pas à craindre si la motivation était formulée comme étant d'ordre politique, en tant que les rapports entre chrétiens et juifs étaient, jusqu'à ce jour, extrinsèques à sa spiritualité chrétienne ou en ont été tout au moins extrapolés sous l'influence de facteurs politiques et sociaux.

Enfin, la foi religieuse est quelque chose d'exclusif pour ceux qui s'y adonnent — et c'est en quoi elle se situe hors du rationalisme — en sorte qu'on ne voit pas comment les religions, dans leurs dogmes et dans l'édification des fidèles, pourraient se tolérer sans tomber dans le syncrétisme ; si elles arrivent à se tolérer, c'est là un fait non religieux, mais un pur compromis, strictement utile dans les rapports humains, donc un compromis politique.

Elargissant la question, on peut se demander si l'évolution des religions ne les amène point à s'insérer graduellement dans la vie de la cité, au point qu'elles ont de plus en plus le pied sur la terre, ce qui tend à les muer en des philosophies idéalistes. Mais un tel débat ne peut évidemment s'ouvrir ici.

Georges SAROTTE
Paris

LES CAUSES

J'ai lu les résolutions de la XVI^e Journée Nationale. Je pense que les moyens préconisés sous le titre « Comment agir » ne sont pas inutiles ; mais je pense aussi que c'est une grave lacune de ne pas voir au premier rang l'étude scientifique de l'attitude raciste et de ses causes. Je sais bien qu'on a discuté les « motifs » qu'invoquent les racistes pour justifier leur comportement et leurs opinions, et qu'on a pu à peu près établir que ces motifs n'ont pas de base scientifique vérifiée. Ce n'est pas de ce genre d'étude que je veux parler.

En dépit de l'apparence, les motifs ne sont pas les causes. Ce qui est premier c'est une répulsion instinctive de nature biologique ou — j'oserais dire — zoologique à l'égard de l'autre race ; ou encore un antagonisme né de circonstances de nature sociale. Les « motifs » ne viennent qu'après car les hommes cherchent toujours à justifier par de bonnes raisons le comportement qu'ils suivent ; montrez leur qu'un motif ne tient pas, ils ne seront pas à court d'en trouver un autre.

C'est l'étude vraiment scientifique de ces causes — comme on étudie les causes d'une maladie physique ou mentale (pour celle-ci, on ne fait que commencer et, peut-être, le racisme relève-t-il de cette catégorie) — qui pourrait aboutir à des résultats sérieux. La tâche est probablement immense ; au moins faudrait-il s'y mettre.

Votre expérience autant et plus que la mienne montre que la répulsion ou l'antagonisme dont je parle sont un des traits les plus répandus parmi les hommes et, qu'à vrai dire, ceux qui par chance ou par grâce ne l'éprouvent au-

cunement sont rares quand les circonstances favorisent l'opposition (comme c'est le cas lorsqu'un groupe se sent menacé par l'autre dans ce qu'il considère comme son intégrité ethnique : cas types de l'Afrique du Sud, de l'Algérie avant l'indépendance, des noirs des Etats-Unis ; formes moins virulentes en Angleterre, en France, en Suisse même avec l'affaire des travailleurs italiens ou celle des institutions internationales à Genève).

Naturellement, je ne conteste pas l'utilité de l'action éducative ; elle peut contribuer à combattre une tendance instinctive mauvaise. A cet égard tout ce qui favorise l'esprit de ségrégation — non pas seulement entre races, mais entre groupes sociaux, par exemple par l'école — est sûrement mauvais.

Jean BARBUT,
Viroflay (S.-et-O.)

HAINES ET SOUVENIR

Après avoir reçu plusieurs exemplaires de votre journal « Droit et Liberté » auquel nous sommes abonnées) nous constatons avec regret, la part minime accordée à « l'apartheid » dans le monde. Les articles réservés à l'antisémitisme sont non seulement plus nombreux mais plus virulents ; plusieurs de nos amis pensent qu'il n'est pas nécessaire d'attiser la haine pour se souvenir : vous répondez à l'antisémitisme par des messages qui ne cèdent en rien à ceux des propos antisémites ! Qu'advient-il du racisme, déjà trop répandu s'il fallait rechercher les responsables des 150 millions d'Africains déplacés au cours de deux siècles et de leurs 50 millions de morts ? Or à cela vous ne faites aucune allusion. Pourquoi parler des nazis de 1940 et pas du « III^e Reich » désignant le gouvernement d'Afrique du Sud ?

D'autre part, il nous semble que la publicité faite autour des « Juifs » de M. Peyrefitte fait plus de mal que les propos du livre lui-même... mais ceci est une autre histoire... Nous espérons que vous comprendrez les raisons qui nous incitent à faire une part équitable des choses.

Mlle BOUTURE,
Mme J. RAFFAY, Paris-20^e

NOTE DE LA REDACTION

Nous n'avons aucune raison de dénoncer telle forme de racisme plutôt qu'une autre, ou d'épargner quelques racistes que se soit : chaque mois, ce sont les données de l'actualité qui déterminent le sommaire de notre journal. A propos de l'Afrique du Sud, le M.R.A.P. et « Droit et Liberté » prennent fréquemment position ; nos efforts ont eu des échos récents à l'O.N.U., comme le prouve la photocopie que nous avons publiée en page centrale de notre dernier numéro.

Vous semblez assimiler à une manifestation de haine le fait d'évoquer le nazisme et d'exiger le châtement de ceux qui, précisément, fomentent la haine et rêvent de venger Hitler : faut-il donc les laisser faire ? Nous croyons que le souvenir des crimes passés et la vigilance à l'égard des criminels (que nous ne confondons pas avec l'ensemble du peuple allemand) est indispensable pour sauvegarder le présent et l'avenir.

De même, il nous paraît fort utile, sur un autre plan, de rappeler les méfaits de la traite des Noirs et du régime colonial : c'est aussi une façon de favoriser la compréhension et l'amitié entre les peuples. En consultant la collection de notre journal, vous pourrez constater que nous avons abordé ce problème à maintes reprises.

Il va de soi que nous sommes tout disposés à poursuivre ce débat, et à tenir compte de toutes observations suscepti-

bles d'améliorer l'orientation et la rédaction de notre journal.

AMICALEMENT...

Je tiens à affirmer que j'approuve les points de vue que vous exposez et les démarches que vous entreprenez.

R. LECOCC,
Député-Maire de Tourcoing
(Nord)

Ci-joint notre modeste contribution. Nous pensons à ceux qui souffrent de l'injustice, de l'égoïsme des autres. Aussi, nous vous remercions pour l'œuvre que vous menez. Nous déplorons tous les cris de haine, tous mouvements agressifs et violents que manifestent les hommes entre eux, qui opposent les nations et joignons nos protestations aux vôtres. Nous faisons appel à l'esprit de concorde, de paix pour une sincère et efficace coopération humaine.

M. et Mme PIQUION,
Vanves.

Je ne sais s'il est encore temps de vous retourner les talons de Bons de Soutien. Qu'ils soient valables ou non, peu importe : l'essentiel est que je puisse participer au soutien de votre Mouvement.

P. BERTOMEU
Graveson (B.-du-R.)

Je tiens à ce que vous sachiez que j'approuve et appuie les objectifs de votre Mouvement. Je regrette seulement de ne pouvoir le faire financièrement : vicaire et aumônier de lycée, mes charges dépassent de beaucoup mes moyens... Vous pensez bien, toutefois, que mon enseignement auprès des jeunes et des familles rejoint votre action.

Abbé A. VANBERLEERE
Armentières (Nord)

Je suis heureux de participer à votre action contre le racisme.

Rémy ROURE
Paris

Nous ne pouvons que vous encourager pour votre travail contre l'ignorance, qui est la source fondamentale du racisme et souhaiter pleine réussite à votre Mouvement.

Robert GREGOIRE
Paris-14^e

Abonné à « Droit et Liberté », il est normal que je réponde présent à votre appel. Avec mes encouragements, recevez mes félicitations pour le travail utile que vous faites.

Alphonse ROUX
Trans-en-Provence (Var)

CHEZ LES « SCOLAIRES »

Je vous prie de bien vouloir recevoir ci-joint un chèque de 30 F, montant de 10 bons de soutien qui ont été achetés par 7 personnes différentes et d'un abonnement à « Droit et Liberté ». Cela a ainsi permis aux personnes à qui j'en ai proposés, même si elles n'ont pas apporté beaucoup d'argent, de connaître votre Mouvement. J'ai remarqué ainsi que peu parmi mes camarades lycéens ou étudiants connaissent ces problèmes. Il faudrait que vous augmentiez votre action et votre information auprès des « scolaires » (à ce sujet, je vous signale que l'affiche concernant l'exposition « Lincoln » a été l'année dernière affichée au tableau d'affichage officiel du Lycée Louis Le Grand avec l'autorisation du proviseur).

En vous demandant de m'envoyer les résultats du tirage, je vous envoie mes meilleures amitiés antiracistes et mon soutien, sinon effectif (car j'ai très peu de temps pour militer) du moins moral.

Gérard SCHNECK
Paris

UN ETRANGE PROCES

(Suite de la page 5)

falsification de l'histoire. Tous ceux qui ont vécu cette terrible époque, tous ceux qui furent témoins de la véritable nature du nazisme, ont le devoir de s'y opposer en rétablissant inlassablement la vérité, cette vérité d'autant plus importante qu'elle

le est horrible, pour protéger les générations qui nous suivent du retour de cette horreur.

En Allemagne même, en Allemagne surtout, ceux qui souffrirent du nazisme, et ils furent nombreux, ont le même devoir. J'ai rencontré à Dusseldorf des Allemands qui, arrêtés dès l'arrivée d'Hitler au pouvoir, en 1933, parce qu'opposants politiques, furent jetés dans les camps de concentration et n'en sortirent qu'en 1945.

En poursuivant leurs machinations, les anciens SS tentent de compromettre l'ensemble du peuple allemand. Gardons-nous bien de tom-

ber dans le piège. Nous ne confondons pas les Allemands et les SS. Il est nécessaire de désolidariser les Allemands des nazis. Les jeunes Allemands sont, dans leur presque totalité, hostiles au nazisme. Hostiles et honteux, stupéfaits que leur pays, leur peuple, qu'ils aiment à juste titre, aient pu tomber au pouvoir de ces fous délirants.

En les informant, en informant inlassablement les jeunes de tous les pays, en redressant sans cesse les erreurs, volontaires ou non, en dénonçant les falsifications et les mensonges, il est possible de lutter

efficacement pour la grande cause d'une humanité libre, juste et fraternelle et pour le véritable rapprochement des peuples.

Nous devons prendre conscience de l'importance de l'opinion publique internationale dans ces sortes d'affaires. C'est uniquement pour ménager cette opinion que le Bundestag a voté le renvoi de la prescription des crimes de guerre, alors qu'une importante partie de la population y était hostile. Le jour où cette pression internationale cesserait, la réhabilitation des SS, puis du nazisme, serait en bonne voie.

Jacques DELARUE.

LA CONVENTION DE L'O.N.U.

★ Suite de la page centrale

émanant de ces personnes ou de ces groupes. L'article 15 rappelle d'autre part le droit de pétition auprès de l'O.N.U. reconnu dès 1960 aux peuples coloniaux et accorde au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale un certain droit de regard sur la situation dans les territoires encore soumis au régime colonial.

Dernier point controversé : celui des réserves que pourraient faire sur telle ou telle disposition de la Convention les Etats qui décideront d'y adhérer. Un amendement présenté par 33 pays africains et asiatiques souligne que « aucune réserve incompatible avec l'objet et le but de la présente Convention ne sera autorisée, non plus qu'aucune réserve qui aurait pour effet de paralyser le fonctionnement de l'un quelconque des organes créés par la Convention. » « Une réserve sera considérée comme rentrant dans les catégories définies ci-dessus, est-il précisé, si les 2/3 au moins des

Etats parties à la Convention élèvent des objections. »

Cet amendement de toute évidence, a pour objet d'empêcher que, lors de la ratification, certaines obligations concrètes (celles qui résultent par exemple de l'article 4) puissent être remises en cause. Il est adopté, sous la forme d'un article 20, (les articles suivants étant décalés), par 82 voix contre 4 et 21 abstentions (dont celle de la France).

L'UNANIMITE RETROUVEE

Et voici maintenant le vote final. En dépit des objections soulevées et des votes divergents sur certains articles, l'unanimité se réalise à nouveau (ou presque), pour l'adoption de l'ensemble de la Convention. Les résultats du scrutin à l'appel nominal sont les suivants : 106 voix pour et 1 abstention, celle du Mexique. Quant à la résolution B, concernant certains détails d'application, elle est adoptée à mains levées par 98 voix contre 0 et 7 abstentions.

Pour les explications de votes, qui suivent, on entend tour à tour : MM. Ospina (Colombie), Verret (Haïti), Lamptey (Ghana), Mlle Willis (U.S.A.), MM. Combal (France), Bosco (Italie), Morozov (U.R.S.S.), Lady Gaitskell (Grande-Bretagne), Mme Mantzoulinos (Grèce), M. Baroody (Arabie Saoudite).

Tous, même s'ils rappellent au pas-

sage des réserves déjà exprimées, se félicitent du vote de la Convention.

Affirmant qu'il s'agit d'un instrument « d'une grande importance », le délégué français, M. Combal, déclare notamment : « La France a pu voter en faveur de tous les articles de fond, à l'exception de l'article 4, et elle s'est abstenue lors du vote sur les articles 14 et 15 qui, selon elle, auraient dû être consignés dans un protocole séparé ». Néanmoins, il « espère que le texte adopté pourra devenir rapidement, grâce aux signatures et aux ratifications, une Convention internationale appliquée par un grand nombre d'Etats. »

« La France, dit-il encore, qui a toujours considéré que la lutte pour la démocratie était inséparable de celle menée pour un plus grand respect de la dignité humaine et des droits et libertés fondamentaux de l'homme ne peut que se réjouir de l'œuvre accomplie. »

U. THANT : LE DEVOIR DE VEILLER

Le débat est terminé. Le secrétaire général des Nations Unies, M. Thant estime nécessaire, en considération de son importance, d'en tirer solennellement la conclusion.

« J'ai un plaisir infini, déclare-t-il, à saluer l'adoption par l'Assemblée Générale, en cette 20^e session, de la Convention internationale sur l'élimination de

toutes les formes de discrimination raciale. Je suis persuadé que la Convention constituera un instrument précieux qui permettra aux Nations Unies de poursuivre leurs efforts pour éliminer les vestiges de discriminations raciales où qu'ils puissent persister dans le monde (...)

« Je suis particulièrement aise que cette mesure soit prise maintenant, au point culminant de l'observation de l'année de la coopération internationale. Il est réconfortant que la Convention ait été adoptée par un vote aussi décisif (...)

« C'est notre devoir à tous de veiller à ce que la Convention soit mise en œuvre aussitôt que possible et appliquée fidèlement, dans un esprit de compréhension et de respect mutuel entre les peuples et les nations, conformément aux grands objectifs humanitaires de la Charte et aux principes énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. »

M. Fanfani, à son tour, souligne : « Il y a une dizaine de jours, dans cette même salle, nous avons célébré la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Avec un vif plaisir, votre président constate que la meilleure célébration de l'anniversaire de la Déclaration universelle a eu lieu avec le vote qui a été émis ce matin en cette 20^e session. »

Au milieu des applaudissements, la séance est levée. Il est 13 h. 40.

LE SCANDALE VERBELEN

(Suite de la page 4)

à laquelle il était impossible de résister, oubliant consciemment que Verbelen s'était engagé volontairement à obéir aux ordres reçus.

Le procureur interjeta cependant appel.

DES NAZIS PLUS OU MOINS DENAZIFIES

Il est superflu de rappeler la profonde indignation causée en Belgique, et ailleurs, par le jugement d'acquiescement.

On critiqua la manière de laquelle les débats avaient été dirigés, la modération excessive de l'accusation, l'acceptation des services d'une traductrice hitlérienne, le

manque de témoins et d'informations sur la situation en Belgique occupée.

L'on rappela que l'Anschluss avait été accueillie avec faveur, que 500.000 Autrichiens avaient adhéré au Parti national-socialiste, que l'avocat de l'accusé avait exploité les problèmes linguistiques en Belgique dans un pays qui est agité par le problème du Tyrol du Sud.

Cependant à juste titre, un journal autrichien fit observer : on a utilisé les moyens d'un tribunal qui juge les voleurs de banque et les assassins, alors qu'ici il s'agit de crimes de guerre qui se mesurent tout différemment.

L'Union de la Résistance autrichienne analyse ce verdict de manière très intéressante en dénonçant les multiples invitations au pardon et à l'oubli des crimes de guerre alors que des manifestations alarmantes du vieil esprit nazi se font jour actuellement.

Un journal belge disait : « L'administration autrichienne comme l'administration allemande est truffée de nazis plus ou moins dénazifiés qui n'ont pas perdu

l'esprit de solidarité qui les animait et qui les anime encore aujourd'hui. » « Ce qui explique la naturalisation accordée à Verbelen et ses fonctions dans la police secrète autrichienne », ajoutait le journal.

Les organisations patriotiques belges obtinrent audience du Premier Ministre pour demander pourquoi le gouvernement n'avait pas réagi au cours du procès lorsque la Résistance fut souillée par Verbelen. Le gouvernement reçut ces associations et déclara qu'il croyait avoir fait son devoir en communiquant le dossier et en déléguant un magistrat belge pour éclairer le procureur autrichien, mais qu'il fallait laisser à la Cour de Vienne ses responsabilités. En réponse aux débats de Vienne, le gouvernement belge s'engagea à faire publier une histoire véridique de la Résistance.

Le mépris montré par le tribunal autrichien pour le dossier et les magistrats belges, la décision dans l'affaire ne peuvent que nuire au prestige de ce pays en Belgique.

Il faut rappeler que ce procès n'est qu'un exemple de cette mansuétude des

tribunaux autrichiens pour les crimes nazis puisque d'autres criminels ont été récemment condamnés à des peines ultra-légères.

Et l'on peut se demander s'il est vrai que le Parlement autrichien a voté l'imprescriptibilité des crimes de guerre.

L'affaire Verbelen illustre de manière frappante le rôle des collaborateurs politiques du nazisme dans les pays occupés.

Le système de défense de Verbelen et son succès montrent que la doctrine nazie survit et qu'il y a lieu de s'inquiéter de ses manifestations actuelles.

Le faux thème du séparatisme flamand développé par l'accusé montre que l'« Ordre nouveau » construit son monstrueux système en se servant des particularités propres aux pays dont il a décidé la conquête.

Pour les Belges, ce thème s'est démenti dans les camps de concentration où le régime n'était pas différent pour les Flamands et pour les Wallons.

Edith BUCH

PAUVRES PARMIS LES PAUVRES

(Suite de la page 6)

« Sans nul doute, il existe une méfiance envers les travailleurs étrangers. Au début de 1945, bien qu'il n'y eût aucun chômage et que la reconstruction exigeât un surcroît de main-d'œuvre, la majorité des personnes interrogées lors d'une enquête étaient opposées à l'apport de l'immigration, dans 89 % pour les professions libérales, 79 % pour la métallurgie, 72 % pour l'agriculture, 68 % pour le bâtiment, 54 % pour les mines. Ces chiffres suggèrent déjà que l'on accepte mieux les travailleurs étrangers qui se consacrent aux travaux les plus rudes, les moins payés, les plus salissants. »

Les enquêtes de 1951 ont montré que les préférences allaient aux Belges, aux Suisses, aux Hollandais ; les Italiens et les Espagnols bénéficiaient d'une sympathie moyenne, de même que les Polonais mais avec quelques réserves. L'hostilité, par contre, se manifestait envers les Autrichiens et les ressortissants des pays d'Europe centrale, plus violente envers les Allemands et les Nord-Africains. « Au fond, selon cette enquête, le degré de sympathie varie exactement en fonction des chances d'assimilation... que l'on prête aux étrangers. »

Actuellement, l'hostilité demeure envers les Nord-Africains — entretenue par les campagnes racistes —, et les Noirs ne rencontrent généralement qu'indifférence car on les considère totalement inassimilables.

Les enquêtes menées depuis douze ans établissent que, s'il s'agit des nationalités « sympathiques » — Belges, Suisses, Italiens, par exemple — « presque tous les Français jugent « agréable » ou « indifférent » de se trouver dans un restaurant ou au cinéma à côté d'eux, de travailler à leurs côtés, de les avoir pour voisins, de voir leurs enfants jouer ensemble ; les 2/3 acceptent volontiers l'hypothèse d'un mariage mixte. » Dans le cas des nationalités moins « sympathiques », c'est-à-dire essentiellement les Nord-Africains, « Les réponses positives sont loin d'être négligeables puisque leur proportion atteignait pour chacune de ces questions, 45, 36, 29 et 31 %, et ne s'abaissait à 9 % qu'à propos du mariage. »

Dans la classe ouvrière, se sont exprimées des inquiétudes, du fait que l'immigration mettait en péril les travailleurs nationaux par le fait que les immigrés acceptaient des bas salaires. Et, « on imagine les effets dramatiques d'une crise économique grave, et le conflit qui naîtrait peut-être entre les intérêts des travailleurs étrangers et français : quelle carrière s'ouvrirait alors à tous les racistes ! »

Il faut souligner cependant que, de plus en plus, dans les entreprises, les syndicats parviennent à intégrer les travailleurs immigrés dont les intérêts sont défendus au même titre et en même temps que ceux des travailleurs français.

La France abrite plus de 2 millions de

travailleurs étrangers, nouveau sous-prolétariat. Menacés d'expulsion à tout moment, ils doivent parfois admettre les pires concessions, afin de ne pas retrouver leur misère passée. Ils n'ont pas tous, auprès d'eux, leur famille, leur cadre de vie traditionnelle. Ils attendent de nous davantage de compréhension et d'aide. Ce serait le rôle de la presse de faire connaître leur vie quotidienne, leurs difficultés, et aussi leur apport à l'économie nationale.

Laissons la conclusion des lignes qui précèdent à l'auteur :

« Dans les couches profondes de l'économie française, un monde presque séparé du nôtre grossit sans cesse, et son extension est à la mesure même du dynamisme de la production. Au-dessous de cette nouvelle frontière, la pauvreté s'est établie sans partage. A la lueur de quelque incident, elle apparaît parfois, comme un scandale, au cœur de notre prospérité, mêlée secrètement à la richesse générale. Mais, à la vérité, ce scandale est permanent. »

Claude RUTILI.

EN VENTE dans toutes les bonnes Maisons de Literie et d'Ameublement et les grands Magasins.



MARCHANDS AU MOYEN-AGE

L'argument religieux utilisé au service d'intérêts économiques...

d'auteurs récents, toute étude de l'antisémitisme doit commencer par sa pré-histoire. Il convient de mettre en évidence les faits suivants :

— Il y a des pays où, malgré la présence de communautés juives, l'antisémitisme ne s'est jamais implanté. Tel fut le cas de la Chine, où la colonie juive de Kai-Fong-Fou dans le Honan, fondée sans doute à la fin du I^{er} millénaire de notre ère, était fort prospère au XV^e siècle et n'avait, semble-t-il, jamais subi de persécution. Tel est le cas de l'Inde où les Beni-Israël de la région de Bombay, les juifs noirs de la côte de Malabar partagent les conditions de vie des autres Indiens, tout en restant fidèles à la Thora.

Un projet d'extermination

— Dans les pays méditerranéens et orientaux, on peut dater avec une suffisante approximation l'époque à laquelle apparaît l'antisémitisme. En Mésopotamie où une partie de la population du royaume d'Israël est déportée dès la fin du VIII^e siècle avant J.-C., en Égypte, où les juifs essaient au VII^e et au VI^e siècle, fuyant les Assyriens puis les Chaldéens, on ne voit pas pour autant naître de manifestations antijuives. Quand Cyrus, lors de la conquête perse, permet aux exilés juifs de quitter la Mésopotamie, au milieu du VI^e siècle, la majorité choisit de ne pas rentrer en Palestine. Le projet d'extermination des juifs dans l'empire perse, que le livre d'Esther place dans le premier tiers du V^e siècle, se situe en réalité trois cents ans plus tard dans le monde hellénistique.

— C'est en effet en Égypte, et de façon plus précise à Alexandrie, que l'antisémitisme apparaît à partir du II^e siècle avant J.-C. Ville neuve, fort peu « égyptienne », peuplée de colons transplantés par des souverains hellénistiques, Alexandrie est, au II^e siècle, mi-grecque mi-juive. Les deux communautés y rivalisent sur tous les points et d'abord dans le domaine économique. Le statut privilégié que les Grecs entendent se réserver est en contradiction avec la prospérité des négociants juifs. De graves émeutes antijuives s'y déroulent jusqu'aux premiers siècles de notre ère.

L'antisémitisme a donc un point de départ historique. Mais les manifestations hostiles aux « Judéens » d'Alexandrie n'ont ni résonance raciale ni résonance religieuse particulière. Le conflit que nous venons de décrire oppose deux groupes humains. On le retrouve à la même époque dans d'autres royaumes hellénistiques, entre les Grecs soucieux de maintenir leurs privilèges et d'autres éléments indigènes ou transplantés.

C'est à partir des débuts de l'ère chrétienne que l'antisémitisme « fonctionnel » prend figure dans le monde romain. Mais non pas figure unique. L'histoire de l'antisémitisme n'est pas moins indispensable à étudier que sa préhistoire si l'on veut s'efforcer d'en saisir les motivations et les implications. Il n'est évidemment pas question ici d'en retracer les étapes, seulement d'en marquer quelques grands traits.

L'enseignement du mépris

— Pendant les trois premiers siècles de notre ère, l'antisémitisme vient des païens. Il vise le plus souvent les chrétiens aussi bien que les juifs. Le reproche principal qui leur est adressé est de nature politique : leur résistance au culte impérial les empêche de rendre à César ce qui appartient à César. La chose

s'aggrave de leur prosélytisme : comme le christianisme, le judaïsme monothéiste est alors, en pays païen, une religion conquérante.

— L'antisémitisme chrétien prend naissance au IV^e siècle. L'Église catholique a conquis le pouvoir impérial et se retourne contre son concurrent monothéiste. Avec saint Jean Chrysostome, saint Augustin, elle jette les bases d'un antisémitisme « officiel, systématique et cohérent... au service de la théologie et nourri par elle » (Marcel Simon, *Verus Israël*, p. 253.) En mettant en circulation le thème d'Israël peuple déicide, plus tard complété par les accusations de meurtre rituel, l'Église fonde ce que Jules Isaac a appelé l'enseignement du mépris, qui va pousser en pays chrétien de très profondes racines et que l'Islam par contre n'adoptera jamais.

— De la fin du XI^e siècle (le grand tournant date, en 1096, de la Première Croisade) jusqu'à l'époque des lumières, nous entrons dans l'ère des massacres collectifs, des expulsions (Angleterre : XIII^e siècle ; France : XIV^e ; Espagne : XV^e), des ghettos (Allemagne : XV^e siècle ; Pologne : XVIII^e). Les motivations publiques de ces violences restent celles de l'antisémitisme chrétien, mais des éléments nouveaux en renforcent la pression et aident à rendre compte de leur ampleur. Les processus socio-économiques qui assurent, à partir du XI^e siècle, l'ascension de la bourgeoisie, créent entre les nouveaux marchands chrétiens et les juifs, jusque-là détenteurs de l'essentiel du grand commerce, une âpre concurrence. L'argument religieux est utilisé au service d'intérêts économiques. Les juifs sont réduits au prêt d'argent, dont l'Église catholique maintient la condamnation théorique. La masse des emprunteurs commence à voir en eux des adversaires. L'antisémitisme tend à devenir en Europe un phénomène populaire.

— D'autres phénomènes économiques ranimeront dans la deuxième moitié du XIX^e siècle l'antisémitisme dans les pays d'Europe occidentale et centrale où il avait décliné en liaison avec la Révolution Française, l'émancipation des juifs, et l'épanouissement du capitalisme libéral. Il réapparaît lorsque s'instaure une économie mondiale de type impérialiste, déchirée par de profondes contradictions. En France le phénomène se produit dans les années 1885-1895. En même temps les thèmes religieux, sans disparaître, tendent à céder le pas à de nouveaux arguments, de nature raciale. Le fait d'être juif est imputé à tare, y compris à ceux qui ont rejeté totalement la religion de leurs ancêtres. Le juif devient traître par essence : tels sont les arguments mis à jour par l'affaire Dreyfus et repris entre les deux guerres mondiales par l'hitlérisme. Mauvais Français, mauvais Allemand, le juif devient, au lendemain de la première guerre mondiale « agent du bolchevisme international » en même temps que du judéo-capitalisme. C'est ce processus qui rend compte de l'acceptation des massacres hitlériens par de larges secteurs de l'opinion publique.

Une inlassable éducation

Cette vue rétrospective, fragmentaire et incomplète, a mis en évidence la profondeur de l'antisémitisme chrétien et, si l'on ose dire, son renouvellement dans le cadre des structures concurrentielles des sociétés modernes. Renouvellement, mais non relai. Il subsiste en effet dans l'attitude mentale des antisémites du XIX^e et du XX^e siècle, bien des motivations élaborées par le christianisme et que son enseignement et sa liturgie ont longtemps continué à transmettre malgré de récents et remarquables progrès. On peut admettre qu'un tel enracinement doit sa force à la permanence des divisions sociales : l'antisémitisme manifeste, comme l'a écrit Jean-Paul Sartre « la séparation des hommes et leur isolement au sein de la communauté ». La fixation des déchirements nés de ces divisions s'est faite en Occident sur les juifs, dans les conditions historiques concrètes que nous avons rappelées ; mais en son fond, comme tout racisme, l'antisémitisme est le témoin de notre aliénation.

Celle-ci a quelque chose de si profond qu'il ne suffit pas, pour qu'elle disparaisse instantanément des consciences, que soient jetées les bases d'une société sans classes. Une inlassable éducation antiraciste, une législation sévère condamnant toute manifestation d'antisémitisme, peuvent dès maintenant le faire reculer jusque dans nos sociétés divisées. La transformation des structures sociales, en se greffant sur de telles mesures, crée les conditions fondamentales pour que disparaisse radicalement l'antisémitisme. Ce serait ne pas tenir compte des leçons de ces dernières années que de croire à l'immédiateté de son déclin et de relâcher notre vigilance.

Madeleine REBERIOUX.

POURQUOI L'ANTISEMITISME ?

Voici deux cents ans, Voltaire publiait un Dictionnaire philosophique, qui connut à l'époque un énorme succès, fait à la fois d'estime et de scandale.

Deux siècles plus tard, l'Union Nationaliste publie, en se plaçant résolument dans la filiation de Voltaire, un dictionnaire rationaliste, rédigé en collaboration par des professeurs, des chercheurs du Centre National de la Recherche Scientifique, des médecins, des magistrats, des savants ; chacun traitant des articles touchant à sa spécialité.

Une courte introduction d'Ernest Kahane, secrétaire général de l'Union Nationaliste, définit fort bien l'optique dans laquelle a été conçu cet ouvrage :

« Nous ne nous sommes pas proposé de faire œuvre exhaustive mais de présenter, sur un nombre limité d'exemples, une image rigoureuse et nuancée de la pensée rationaliste telle que nous l'entendons. »

A titre d'illustration, nous avons extrait le long article, consacré à l'antisémitisme, et rédigé par Madeleine Reberieux, agrégée de l'Université.

(Signalons également que l'article consacré au racisme a pour auteur notre ami Jean Schapiro).

LE mot antisémitisme est de date récente. Il fut forgé vers 1880 par le polémiste allemand Wilhelm Marr, au moment où, en Europe occidentale, recommençait à se manifester l'hostilité à l'égard des juifs. Il se caractérise pour l'essentiel par son inadéquation à son objet : à supposer en effet que les Sémites constituent ou aient constitué une « race », et qu'on puisse les reconnaître à d'autres critères que la structure et la grammaire de leurs langues, les peuples arabes sont sémites tout autant qu'Israël. Le vocable « antisémitisme » s'est pourtant implanté, malgré son impropriété, pour désigner exclusivement « la haine et l'agression à l'égard des juifs » (Léon Poliakov, *Petite histoire de l'antisémitisme*, p. 7) ou, selon la définition

un peu plus précise de Jules Isaac : « Les préjugés antijuifs, les sentiments de méfiance, de mépris, d'hostilité et de haine à l'égard des juifs, qu'ils soient de religion israélite ou simplement de famille juive. » (J. Isaac, *L'enseignement du mépris*, p. 11.)

Si le mot est relativement récent, si son origine géographique est précise, la réalité de l'antisémitisme est beaucoup plus ancienne et elle a concerné un secteur géographique du monde beaucoup plus étendu que notre petite péninsule. Il faut pourtant se garder d'en faire un phénomène universel dans le temps et dans l'espace. En matière d'antisémitisme, la démystification est le premier devoir du rationaliste. C'est pourquoi, comme l'ont bien compris un certain nombre